

ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE L' ENFANT EN WALLONIE

2020-2024

*Synthèse et pistes d' actions pour
le prochain PADE*



EDIWALL



**ÉVALUATION DU
PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE
L' ENFANT EN WALLONIE
2020-2024**

Synthèse et pistes d' actions pour le prochain PADE

Le Service public de Wallonie Intérieur et Action Sociale (SPW IAS) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) tiennent tout particulièrement à remercier les agents des différentes directions générales du Service public de Wallonie et des Unités d'administrations publiques (UAP) ainsi que les différents cabinets ministériels pour leur contribution à la présente publication et à la mise en œuvre des différents projets inscrits dans le plan d'actions.

La construction du PADE a été réalisée en plein confinement grâce à des bilatérales en Teams. Malgré les contraintes d'années marquées par la pandémie, les inondations et la crise de l'énergie, les projets du PADE ont été poursuivis avec volontarisme. Soulignons notamment l'investissement des porteurs des projets participatifs du PADE qui a permis l'aboutissement de réalisations dans lesquelles les enfants ont été réellement partie prenante. Le projet participatif « Objectif PADE » qui a impliqué des conseils d'enfants et de jeunes dans l'évaluation du PADE a débouché sur l'élaboration de recommandations que les enfants ont pu présenter aux politiques. Ces recommandations visent à nourrir le futur plan d'action des droits de l'enfant de la Wallonie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une belle découverte des différents projets.

**ÉVALUATION DU
PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE
L' ENFANT EN WALLONIE
2020-2024**

Synthèse et pistes d' actions pour le prochain PADE

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
1. Contextualisation	9
2. Historique du Plan d'Actions relatif aux Droits de l'Enfant.....	10
3. Méthodologie.....	10
PLAN D' ACTIONS 2020-2024.....	13
1. Gouvernance/pilotage des politiques publiques.....	13
1.1 COMPÉTENCES DGDE.....	13
1.2 SANTE	14
1.3 STATISTIQUES.....	15
1.4 SUBVENTIONS	16
1.5 CARTOGRAPHIE	21
1.6 CHILDBUDGETING	22
1.7 LOGEMENT	23
1.8 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	24
1.9 DEVELOPPEMENT DURABLE.....	30
2. Communication/Information/Formation	32
2.1 COMMUNICATION/INFORMATION	32
2.2 FORMATION DU PERSONNEL DU SPW	38
2.3 FORMATION DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS SUBSIDIEES.....	43
2.4 FORMATION DU PERSONNEL DES POUVOIRS LOCAUX.....	43
2.5 FORMATION DES FORMATEURS.....	46
2.6 FORMATION DES APPRENANT.E.S	47
3. Accès aux droits/lutte contre les inégalités.....	48
3.1 EDUCATION.....	48
3.2 ENERGIE	51
3.3 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE.....	55
3.4 FORMATION.....	58
3.5 LOGEMENT	59
3.6 MOBILITE.....	60
3.7 PATRIMOINE.....	63
3.8 SANTE	65
3.9 SECURITE SOCIALE	66

3.10	TOURISME	67
3.11	HANDICAP	68
3.12	HARCELEMENT	69
3.13	PAUVRETE.....	70
SYNTHESE QUANTITATIVE ET COMMENTAIRES.....		71
1.	Les modalités d'intervention	71
2.	La météo des projets	72
3.	L'état d'avancement des actions.....	74
FIL ROUGE DE LA PARTICIPATION DANS LE PLAN D' ACTIONS		75
1.	Les 12 projets participatifs du plan d'action	76
1.1	L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	77
1.2	LES 9 RÈGLES D'OR DE LA PARTICIPATION.....	78
1.3	RÉFLEXIONS ET ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES.....	78
2.	Processus de consultation des enfants sur le PADE.....	85
2.1	LE PROJET 1.8.5 DU PLAN D' ACTIONS.....	85
2.2	RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION POUR LE PROCHAIN PADE 88	
BALISES ET RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PROCHAIN PLAN		93
1.	Modalités de conception du prochain plan.....	93
2.	Modalités de suivi du plan.....	95

INTRODUCTION

1. Contextualisation

Les Nations Unies ont adopté la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)¹ en 1989 et la Belgique a ratifié celle-ci en 1991. Cette Convention internationale est entrée en vigueur chez nous en 1992. Dès lors, nos gouvernements respectifs sont maintenant tenus devant la communauté internationale de faire respecter les droits de l'enfant.

La CIDE reconnaît des droits spécifiques aux enfants visant leur protection, la provision de services à leur attention et leur participation. La CIDE étant une et indivisible, ses différents articles sont inter-reliés, traduisant la transversalité des droits de l'enfant au-delà des segmentations sectorielles et de compétences.

Tous les cinq ans, notre pays doit présenter un rapport auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies afin de faire état des avancées législatives en faveur de la concrétisation des droits de l'enfant et celui-ci adresse en retour ses recommandations. La Wallonie contribue à la rédaction de ce rapport dans le cadre de ses compétences et est également amenée à suivre les différentes recommandations émises par le Comité qui relèvent de ses compétences, lesquelles sont également dénommées observations finales.

Ce n'est cependant qu'en 2011 que la Wallonie s'est associée à la dynamique déjà en marche en Fédération Wallonie Bruxelles en adoptant son 1er plan d'actions wallon (2011-2014).

Dans la foulée, un accord de coopération² a été conclu entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mettre en œuvre les articles 42 et 44 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il s'agit d'une part de faire largement connaître les principes et les dispositions de la Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants et d'autre part de contribuer au rapport à transmettre aux Nations Unies et à sa large diffusion.

Un second plan portant sur les années 2016-2019 a ensuite été adopté par la Wallonie.

Durant cette période, la Belgique a dû rentrer un nouveau rapport auprès du Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies qui a émis de nouvelles recommandations en février 2019³.

C'est donc sur base de ces recommandations des Nations Unies ainsi que de l'expérience des deux plans précédents et des recommandations des enfants⁴ issues du dernier plan d'actions wallon que le plan 2020-2024, 3^{ème} plan wallon a été élaboré.

¹ https://www.unicef.be/sites/default/files/2020-09/CO_CIDE_version_officielle_FR.pdf

² <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/accord%20de%20coop%C3%A9ration%20du%2021%20novembre%202013.pdf>

³ https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/CIDE/Observations_CRC/GI905588.pdf

⁴ <https://www.cemea.be/Plan-d-Actions-relatif-aux-Droits-de-l-Enfant-en-Wallonie>

2. Historique du Plan d'Actions relatif aux Droits de l'Enfant

À la suite de l'évaluation du Plan d'Actions Droits de l'Enfant (PADE) 2016-2019, le Gouvernement wallon a adopté un nouveau PADE 2020-2024, en date du 16 décembre 2020, sous la conduite de la Ministre de l'Action sociale, avec le soutien de la Direction de la Cohésion sociale du SPW Intérieur et Action sociale (DiCS) et de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA).

Le Gouvernement a chargé la Ministre de l'Action sociale de lui présenter annuellement un tableau de suivi de la mise en œuvre des mesures du PADE ainsi que de l'actualisation éventuelle de ce plan. Celui-ci pouvant être évolutif, il est possible chaque année de pouvoir ajouter de nouveaux projets.

Le PADE 2020-2024 se déclinait au départ en 50 mesures (54 en fin de plan) réparties en 3 axes :

- 1) Gouvernance et pilotage des politiques publiques
- 2) Communication/Information/Formation
- 3) Accès aux droits/Lutte contre les inégalités.

Le caractère transversal des priorités et des projets qui y sont liés en est un point central. Cette transversalité s'exerce au sein des compétences de la Région wallonne mais également avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'une série de projets impliquent les deux niveaux de pouvoir.

Certaines mesures, comme l'élargissement des compétences du DGDE à la Wallonie, la mobilité autour des écoles ou la participation de la Région aux Nouvelles Politiques en Santé mentale requièrent en effet une collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La participation des enfants et des jeunes constitue le fil rouge du PADE 2020-2024. Ainsi, huit projets au départ faisaient directement appel à une participation active des enfants et ce seront 12 projets participatifs au final qui seront mis en œuvre suite à l'actualisation du plan en 2021.

Le public cible des actions du plan varie selon les projets : les enfants âgés entre 0 et 18 ans, leurs parents, des professionnels en contact direct ou non avec les enfants et qu'ils soient actifs au niveau local ou régional.

3. Méthodologie

La coordination globale du Plan est placée sous l'autorité de la Ministre de l'Action sociale.

Les différents cabinets du Gouvernement wallon sont responsables de l'opérationnalisation des mesures du Plan relevant de leurs compétences et chacun y affecte le budget utile.

Le suivi de la mise en œuvre du PADE 2020-2024 est assuré par le réseau des référent.e.s désigné.e.s dans chaque administration, coordonné par la DiCS et l'OEJA au sein du Groupe permanent de suivi de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits

de l'enfant (GP CIDE). Ces référent.e.s représentent de véritables ambassadeurs des droits de l'enfant au sein de leur propre organisation.

La définition du référent en droits de l'enfant est la suivante « agent attaché à une DG ou à un OIP désigné comme point de contact pour toute question/information relative aux droits de l'enfant, chargé d'effectuer le relais de ces questions ou informations au sein de sa DG ou de son OIP, de collecter les informations utiles et de les synthétiser en vue de les transmettre au Groupe permanent wallon de suivi de la Convention internationale des Droits de l'enfant ».

La Direction de la Cohésion sociale assure la coordination administrative du plan et le suivi du plan en partenariat avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Pour ce 3^{ème} plan d'actions, un tableau de bord de suivi du plan sous format excel a été dressé par la DiCS et l'OEJA qui l'ont communiqué à l'ensemble des membres du GP CIDE et qui a été validé par les différents cabinets. Outre l'intitulé des mesures, le tableau recense les Ministres en charge de celles-ci et les institutions régionales et services compétents ainsi que la météo relative aux projets et leur état d'avancement.

Chaque mesure fait en outre l'objet d'une fiche-projet qui est actualisée au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Cette fiche a été conçue à partir d'une proposition du consultant BDO lors de l'évaluation du plan droits de l'enfant 2015-2019 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet outil comprend, notamment les référents et les gestionnaires de la mesure, une description fine des objectifs, des indicateurs de résultats et /ou d'impact, des estimations budgétaires propres à chaque projet et un calendrier.

Le travail de complétude et d'actualisation de ces fiches a été réalisé par les référent.e.s en Droits de l'enfant et leurs collègues gestionnaires des mesures avec la validation des cabinets.

Le GP CIDE s'est réuni une première fois le 22 février 2021 pour prendre connaissance du plan d'actions définitif, tel qu'il avait été approuvé par le Gouvernement fin 2020 à la suite des réunions bilatérales préalables rassemblant les cabinets ministériels et les administrations.

Le 21 octobre 2021, le GP CIDE s'est réuni en présentiel pour examiner l'état d'avancement des actions inscrites dans le PADE, à savoir si la météo du projet est bonne (verte), moyenne (orange), mauvaise (rouge), pour faire part des difficultés rencontrées lors de l'opérationnalisation des projets, et pour amener des propositions de nouvelles actions pour 2022.

Le Gouvernement a pris acte le 16 décembre 2021 du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PADE et de son actualisation.

Quatre nouveaux projets ont été validés par le Gouvernement, ce qui porte le nombre de mesures totales du PADE à 54 mesures (3 mesures dans l'axe 1 et une mesure dans l'axe 2).

Pour l'année 2022, l'état d'avancement du plan a été validé par le Gouvernement wallon le 11 janvier 2023. Aucun projet supplémentaire n'a été introduit. Pour l'année 2023, l'état d'avancement du plan a été validé par le Gouvernement wallon du 1^{er} février 2024 qui a chargé la Ministre de lui présenter un rapport de législature avant le 30 avril 2024.

La méthodologie utilisée lors de ce 3^{ème} plan a fait l'objet d'un retour de la part des référent.e.s lors du GP CIDE du 20 octobre 2023. Les différents éléments mis en avant à ce propos sont présentés au chapitre « balises et recommandations pour l'élaboration du prochain plan ».

PLAN D' ACTIONS 2020-2024

1. Gouvernance/pilotage des politiques publiques

L'axe I compte 17 projets dont 6 projets qui incluent une participation des enfants. Parmi ces 17 projets, 3 constituent des nouveaux projets validés par le Gouvernement wallon en 2022. Les 17 projets relèvent d'une des thématiques suivantes : les compétences du DGDE, la santé, les données statistiques, les subventions, la cartographie, le childbudgeting, le logement, la démocratie participative et le développement durable.

I.1 COMPÉTENCES DGDE

I.1.1 Elargir les compétences et l'action du Délégué général aux Droits de l'Enfant aux compétences Wallonnes et assurer, à travers le renforcement de son indépendance la défense des droits des Enfants

Ministre pilote :

Elio Di Rupo

Administration concernée :

SPW IAS

Contextualisation :

Le Décret du 20 juin 2002 instaurant un Délégué général aux Droits de l'enfant en Communauté française limitait le champ d'action de celui-ci aux seules compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Description de l'action :

La volonté était donc d'étendre le champ de ses compétences afin qu'il puisse aussi agir dans des domaines de compétences régionales telles que le logement, la mobilité, la santé mentale,.....

Etat d'avancement du projet :

Un projet de décret et d'ordonnance conjoints de la Région wallonne, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française instituant un Défenseur des enfants commun a été approuvé par le Gouvernement wallon le 11 mars 2021 et transmis au Parlement wallon.

Un avis de l'Autorité de Protection des Données a été émis en date du 21/05/2021. La dernière lecture du projet de décret et d'ordonnance conjoints, par les Gouvernements concernés, a eu lieu en janvier 2022.



L'initiative revient à présent aux Parlements. En effet, conformément à la loi de réforme institutionnelle, une Commission interparlementaire doit se réunir, intégrer les éléments utiles faisant suite à l'avis de l'Autorité de Protection des Données, et examiner le projet de

décret et d'ordonnance conjoints avant de le transmettre aux Parlements respectifs en vue de son adoption. Au moment d'écrire ce rapport, le décret conjoint était toujours en attente d'être examiné au sein d'une commission interparlementaire.



1.2 SANTE

1.2.1 Accentuer la participation du Gouvernement Wallon dans les nouvelles politiques en santé mentale par la signature d'un protocole d'accord entre les administrations de l'ONE, de l'aide à la jeunesse et de l'AVIQ

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

La santé mentale des jeunes est devenue une préoccupation majeure exacerbée par la crise Covid, qui nécessite une action urgente pour fournir un soutien adéquat et prévenir les conséquences à long terme sur le bien-être mental des enfants et adolescents, et des jeunes en transition vers la vie adulte.

Selon un rapport de l'UNICEF⁵ de 2021, plus de 16,3% des jeunes Belges de 10 à 19 ans seraient atteints d'un trouble mental diagnostiqué. Il est très important de pouvoir les écouter et de prendre en considération leur parole tout en s'assurant par ailleurs d'une bonne collaboration entre les différents services et niveaux de compétences de l'ONE, l'Aide à la Jeunesse et l'AVIQ.

⁵ [Situation des enfants dans le monde 2021 - Santé mentale | UNICEF Belgique](#)

Description de l'action :

L'objectif est de conclure une convention-cadre qui permette une alliance plus déterminante avec les différentes entités et autorités compétentes en la matière. Le but est de soutenir le plus tôt possible l'enfant ou l'adolescent en vue d'assurer une prise en charge intégrée.

Etat d'avancement du projet :

La Convention Cadre entre L'Agence pour une Vie de Qualité, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et le Service Public Fédéral Santé publique concernant la mise en œuvre sur le terrain de la Nouvelle politique de Santé mentale en faveur des enfants et adolescents (NPSMEA) a été signée le 16 juin 2022. Cette convention prévoit notamment la création d'un groupe de travail permanent (qui se réunit en effet tous les 2 mois environ). Ce GT permanent a pour mission de faciliter la création d'une plateforme intra francophone, regroupant administrations et autorités politiques compétentes. Parallèlement, des travaux sont entrepris pour prendre en compte les spécificités des jeunes à la croisée des secteurs. Un Protocole de collaboration relatif à une meilleure prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs est en cours d'élaboration par les secteurs et entités compétentes concernées.

1.3 STATISTIQUES

1.3.1 Accentuer la récolte de données sur la situation des enfants et affiner par tranche d'âge

Ministre pilote

Elio Di Rupo

Contextualisation :

Sans indicateurs statistiques permettant d'analyser la situation des enfants, il n'est pas possible de planifier des politiques publiques efficaces qui leur soient profitables.

Bien qu'il existe certaines données statistiques en Wallonie, celles-ci sont encore insuffisantes et c'est pourquoi il apparaît nécessaire d'approfondir la collecte de données.

Outre les statistiques qui portent sur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, l'IWEPS a également développé des indicateurs spécifiques qui concernent les enfants au niveau des indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux lesquels comprennent les indicateurs suivants pour certains droits : le % d'élèves de 6ème primaire en surcharge pondérale (droit à une alimentation suffisante et adéquate), le pourcentage d'élève « à l'heure » dans le secondaire, le pourcentage d'élèves avec un retard de plus d'un an dans le secondaire (droit à l'éducation et à l'enseignement), le taux de chômage des jeunes 15-24 ans (droit au travail). L'ISDAF inclut également un ensemble de six indicateurs relatifs au droit de l'enfant et au droit à la protection de l'enfant.

Description de l'action :

Préciser les indicateurs de pauvreté afin de mieux rendre compte de la situation de pauvreté des enfants.

Etat d'avancement du projet :

Des réunions de travail se sont tenues entre l'IVEPS, l'OEJAJ et le SPW IAS. Un travail d'inventaire des indicateurs a été réalisé en 2021 par l'IVEPS.

Par ailleurs, un comité de suivi a été créé en 2022 afin d'assurer le suivi de l'étude prospective sur la pauvreté infantile commanditée par le Gouvernement wallon et menée conjointement par l'IVEPS et l'AVIQ dans le cadre de la mise en œuvre d'une des mesures du plan wallon de sortie de la pauvreté. Cette étude se clôture en avril 2024.

L'IVEPS se charge également de la publication du taux de privation matérielle et sociale par classe d'âge (et donc y compris pour les 0-17 ans), du taux de risque de pauvreté par classe d'âge (et donc y compris pour les 0-17 ans), l'actualisation sur base de SILC 2021 du taux de privation spécifique aux enfants et la publication par quartier statistique (à un niveau infracommunal donc) des parts de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour les 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans.

"Les indicateurs de pauvreté monétaires et de privation matérielle et sociale ont été également calculés par l'IVEPS pour les enfants (0-17 ans). Ils sont mis à jour annuellement."

1.4 SUBVENTIONS

1.4.1 Prendre en compte les droits de l'enfant dans l'octroi de subventions aux ASBL chargées d'informer et de sensibiliser les enfants au climat et l'environnement

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation :

Les jeunes sont un public prioritaire en matière de sensibilisation et d'éducation au climat. Les enfants sont bien évidemment intégrés dans cette cible. Il nous est apparu pertinent de prendre en considération les droits de l'enfant dans le cadre de l'octroi des subventions facultatives aux associations œuvrant dans ce domaine.

Description de l'action :

Une dimension « droits de l'enfant » sera introduite dans la grille d'évaluation des demandes de financement des asbl qui informent et sensibilisent les enfants au climat et à l'environnement.

Etat d'avancement du projet :

En septembre 2022, l'OEJAJ en partenariat avec la DiCS ont soumis un projet de modification de la grille d'analyse en y intégrant un point plus spécifique lié aux enfants afin de questionner sur l'utilisation de supports spécifiques adaptés aux enfants et également afin de savoir à quelle étape du projet (élaboration-construction, mise en œuvre, évaluation) les enfants ont été associés.

En 2023, une demande de subvention portant sur un projet d'éducation des enfants au climat et à l'environnement, a été introduite. Celle-ci n'a toutefois finalement pas fait l'objet d'une analyse sous l'angle des droits de l'enfant. La raison en est la circulaire de l'Inspection des finances qui a déjà alourdi considérablement les aspects administratifs et comptables, tant pour les administrations que pour les porteurs de projets/bénéficiaires. Cela a eu pour conséquence de faire la part belle aux nouveaux critères exigés par l'Inspection des finances, au détriment des critères plus qualitatifs de notre grille d'analyse. En 2024, nous comptons prendre en compte la dimension « droits de l'enfant » dans nos analyses des demandes de subventions facultatives.

1.4.2 Adapter le formulaire d'octroi de subventions en y incluant une rubrique de motivation du projet par les futurs usagers (enfants/jeunes)

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

La direction des infrastructures sportives de la Wallonie reçoit de nombreuses demandes de subsides d'infrastructures sportives et se doit de veiller à ce que ces infrastructures puissent être accessibles à tout citoyen sans aucune discrimination et qu'il puisse être tenu compte des propositions émises par les citoyens et notamment les jeunes.

Description de l'action :

Lors de l'élaboration de projets d'infrastructures sportives, il apparaît nécessaire de tenir compte de l'avis du citoyen, des clubs sportifs et donc de prévoir un formulaire d'introduction de demande de projet avec une rubrique motivée par les usagers (enfants/jeunes)

Etat d'avancement du projet :

Le formulaire élaboré comporte une mention engageant le porteur de projet à lutter contre toute forme de discrimination et à ouvrir les infrastructures à tous (y compris aux enfants). L'utilisation des infrastructures sportives par tous et pour tous est un critère de recevabilité de la demande de subvention. Le porteur de projet aussi amené à motiver sa demande par le biais d'un projet de développement sportif. Dans ce cadre, le formulaire prévoit diverses actions que le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre telles que par exemple : mettre à disposition ses infrastructures pour des initiatives à caractère éducatif (école de devoirs), accueillir une conférence ayant pour thématique la lutte contre la discrimination ou encore mettre en place des partenariats avec des centres d'accueil.

1.4.3 Rédiger une charte éthique qui conditionne l'octroi de subventions en infrastructures sportives

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

Si le sport contribue notamment à l'épanouissement et au développement des enfants, ce secteur peut aussi connaître des abus, des discriminations et engendrer également des inégalités de traitement. Aussi, pour la Wallonie, il est primordial de pouvoir véhiculer des valeurs de non-discrimination, de lutter contre le sexisme, tant auprès des porteurs de projets que des utilisateurs des infrastructures subsidiées. La très grande majorité des lieux de sport se trouvent dans l'espace public, sont ouverts à tous et notamment aux enfants entre 0 et 18 ans.

Description de l'action :

Prévoir la signature par les porteurs de projet d'une charte éthique lors de l'introduction de projets de subventionnement d'infrastructures sportives.

Nombre des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte éthique (depuis l'entrée en vigueur du décret du 03/12/20) Décision ministérielle sur projet Favorable Nbre de dossiers analysés 43

Date de Mise à jour des données	Fair-Play	Mixité	Inclusion
21/09/2023 15:42:31			
Utiliser, lors de chaque activité sportive publique, un « kit communication » (affiches, flyers, fanions, roll-up, Beach-flag, etc.) prônant les valeurs du sport	40	27	28
Organiser ou accueillir, annuellement, une conférence ou un atelier ayant pour thématique la lutte contre les discriminations et l'inclusion des minorités	9	12	15
Mettre en place des partenariats avec des centres d'accueil, CPAS, ou autres institutions publiques et privées en lien avec l'éthique	17	22	27
Mettre à disposition ses infrastructures pour des initiatives à caractère éducatif et/ou social comme, par exemple: école de devoirs, associations 3ème âge, associations favorisant la mixité et la cohésion sociale, ...	21	22	24
Organiser des événements caritatifs au profit de structures locales rencontrant les valeurs de la charte	10	11	17
Promouvoir la mixité de genre en organisant une ou des activités destinées à vaincre les stéréotypes	16	27	18
Mettre en œuvre des projets sportifs de loisirs adaptés aux publics fragilisés (Porteurs de maladies chroniques, Personnes en rééducation, Séniors, Personnes sédentarisées dans l'optique d'une remise en forme, Porteurs de handicap, Parents isolés, Publics paupérisés, ...)	16	15	25
Mettre en place des actions de promotion du volontariat au sein des structures sportives	23	15	17
Créer une émulation autour du Fair-Play, par exemple: organiser un « tournoi du fair-play » ou autres activités ludiques, instaurer un prix local du fair-play sur base du comportement du club durant l'année, ...	31	12	14
Encourager la mixité sociale et l'inclusion via des événements spécifiques permettant de réunir, en un même lieu, des publics variés autour d'une activité commune	17	25	22
Autres	8	7	7

Etat d'avancement du projet :

Chaque porteur de projet a l'obligation sur base du décret du 3 décembre 2020 portant sur le subventionnement des infrastructures sportives à l'introduction de sa demande de subside de signer la charte éthique (condition de recevabilité) et doit s'engager à mener des actions spécifiques (promotion du fair play et des bonnes pratiques sportives, promotion de la mixité et le respect des genres, promotion de l'inclusion sous toutes ses formes). Le nombre de dossiers analysés et d'actions mises en œuvre dans le cadre de la charte éthique sont publiés trimestriellement sur le site du service infrasports⁶.

⁶ <https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/ENTREPRISE/4-INFRASTRUCTURES-LOCALES/4-1-Infrasports/2-1-7-Charte-%c3%a9thique/Rapport%20Inclusion%20v1.0.2.pdf>

1.4.4 Enrichir le diagramme des actions PCS en lien avec les droits de l'enfant et réaliser un focus sur les enfants dans le rapport d'activités sur le PCS

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation

Le plan de cohésion sociale vise à faciliter l'accès aux droits fondamentaux de tous les citoyens dont les enfants et les jeunes. Parmi toutes les actions menées par les pouvoirs locaux (communes et CPAS lorsque le plan est délégué), il était utile de recenser toutes les actions pouvant améliorer l'accès aux droits par les enfants et offrir le cas échéant la possibilité aux pouvoirs locaux de réaliser de nouvelles actions.

Description de l'action

Intégrer, en concertation avec la Cellule méthodologie, de nouvelles actions en lien avec les droits de l'enfant et réaliser un focus annuel lors du rapport d'activités PCS sur les actions touchant directement les enfants

Etat d'avancement du projet :

Le diagramme des actions PCS a été enrichi d'une action supplémentaire en 2020 : la halte-garderie. Pour ce qui est des rapports d'activités PCS, un focus spécifique sur les actions ciblant les enfants et/ou leurs parents a été réalisé dans les rapports portant sur les années 2020 (P38-39)⁷ et 2021 (P27-28)⁸. Dans les 195 PCS, 233 actions ont été recensées en 2021 (inclusion d'enfants handicapés, soutien scolaire solidaire, espace-temps parentalité, conseils consultatifs des enfants,...). Par ailleurs plus de 200 actions ont également été identifiées par les chefs de projet comme pouvant potentiellement cibler un public 0-18 ans (facilitation de l'accès au sport, à la culture, actions d'intégration dans les quartiers,...).

⁷ <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RA%20PCS3%202020.pdf>

⁸ <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RA%20PCS3%202021.pdf>

1.5 CARTOGRAPHIE

1.5.1 Réaliser une cartographie des infrastructures sportives existantes

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

L'accès au sport gratuit devrait être favorisé pour les enfants car le sport contribue au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Le développement de l'enfant est un des principaux objectifs contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant et plus particulièrement inscrit en ses articles 6 : « Les états parties assurent dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant » et 29 : « le développement de ses dons et aptitudes physiques et mentales ». A cet effet, il est indispensable pour la Wallonie d'identifier les infrastructures sportives accessibles pour les enfants, notamment en vue de pallier aux manques d'infrastructures existantes dans certaines communes.

Description de l'action :

Cartographier l'ensemble des infrastructures sportives sur le territoire de la Région wallonne. Cette cartographie permettra ensuite une analyse des besoins complétée par un recueil auprès des Bourgmestres et Echevins des besoins sur leurs territoires. Outre les autorités communales, le projet comprend également de réaliser un sondage auprès des chefs de projet des plans de cohésion sociale afin de relayer les attentes de la population en termes d'infrastructures sportives.

Etat d'avancement du projet :

Un « cadasports »⁹, dont l'URL se trouve en note de bas de page, est mis à jour régulièrement. Ce cadastre permet de recenser toutes les infrastructures disponibles en Wallonie qui sont gérés par les pouvoirs locaux (communes, provinces, intercommunales, ...) et les associations sportives. Cette base de données était utilisée précédemment principalement à usage interne de l'administration wallonne. Ce nouvel outil, dont l'ergonomie a été améliorée, reste accessible pour tout citoyen wallon qui peut y retrouver tout site sportif situé en Wallonie en effectuant une recherche soit par site, par aménagement sportif ou par discipline praticable.

Il permet également au Ministre ayant en charge les infrastructures sportives de disposer d'informations sur le maillage territorial wallon et de prioriser les investissements soutenus par la Wallonie.

⁹ <https://infrastructures.wallonie.be/home/nos-thematiques/infrastructures-locales/cadasports.html#/>

1.6 CHILDBUDGETING

1.6.1 Créer un groupe de travail en vue d'envisager l'implémentation d'un dispositif de childbudgeting en Région wallonne en vue d'envisager l'implémentation d'un dispositif de childbudgeting en Région Wallonne

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

Les Nations Unies souhaitent connaître le budget dédié à la politique de l'enfance par les Etats membres. Or, il est particulièrement difficile pour la Wallonie de connaître avec précision les budgets spécifiquement consacrés aux enfants étant donné qu'il s'agit de politiques transversales. Les politiques spécifiques de l'enfance relèvent de la Fédération Wallonie Bruxelles (Enfance, jeunesse et aide à la jeunesse). Néanmoins, la Wallonie a voulu instituer un groupe de travail afin d'implémenter un dispositif de childbudgeting en vue de bénéficier d'une meilleure identification des budgets qui concernent des politiques touchant les enfants.

Description de l'action :

Réunir un groupe de travail qui puisse identifier, dans chacune des compétences des Ministres, les budgets dédiés aux politiques qui ont un impact sur les enfants, les analyser et définir un éventuel système de suivi et d'analyse de ces budgets dont l'ampleur devra être réaliste. Envisager de partir des avancées comptables liées au plan genre pour définir les perspectives à mettre en œuvre pour le childbudgeting.

Etat d'avancement du projet :

Avant de constituer ce groupe de travail, il a été préféré d'attendre les résultats de l'implémentation du genderbudgeting qui servira de base de réflexion pour les travaux du GT sur le childbudgeting. L'exemple du genderbudgeting servira de base de réflexion pour les travaux du groupe de travail à partir duquel des enseignements pourront être tirés afin d'éviter des écueils. Ce groupe de travail sur le childbudgeting pourrait être mis en place à l'issue des résultats de la phase qualitative sur le genderbudgeting, lesquels sont attendus à l'issue de la présente législature.

1.7 LOGEMENT

1.7.1 *Etudier la faisabilité d'augmenter la subvention destinée aux slsp en vue de créer des logements de plus de 4 chambres*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation :

Les familles recomposées sont de plus en plus courantes et il est nécessaire de pouvoir faire face à la demande de logements disposant d'un nombre élevé de chambres et dont les prix à la location dans le privé sont inabordables pour certaines familles.

Description du projet

Revoir à la hausse le plafond de 108.000 euros pour les logements de 4 chambres et fixer un nouveau montant de subvention pour les logements de 5 chambres et plus.

Etat d'avancement du projet :

Le mécanisme de subvention a pris en compte une typologie supplémentaire, à savoir les logements à quatre chambres.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 24/11/2021 détermine les nouveaux montants. Le subside pour les 4 chambres est passé de 104.500 euros à 215.000 euros et pour des 5 chambres et plus, il s'élève à 240.000 euros.

Sur les 215 nouveaux logements subventionnés, 50 sont destinés à des quatre chambres et 30 pour les logements 5 chambres et plus.

1.8 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1.8.1 *Constituer un groupe de travail sur la participation citoyenne des enfants et des jeunes*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation

La participation des enfants constitue le fil rouge du plan d'actions et est un des piliers de la convention internationale des droits de l'enfant. La volonté était donc de mettre en réseau des professionnels via la constitution d'un groupe transversal afin de pouvoir améliorer et accentuer la participation des enfants au niveau local notamment en incluant une réflexion relative à la participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du Plan stratégique transversal.

Description du projet

Constituer un groupe de travail composé de la Cellule PST et de la Direction de la cohésion sociale du SPW IAS, du Creccide, d'Infor J, de la FRW, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse afin d'améliorer la participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques. Inclure une réflexion relative à la participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du PST.

Etat d'avancement de l'action :

Un groupe de travail composé de membres de la Cellule PST, de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie, de la Fondation rurale de Wallonie et de l'asbl Creccide ainsi que de l'expertise de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse s'est réuni à plusieurs reprises en 2021 (31/03, 18/06, 24/09) et pour 2022 - 2023, l'accent a été mis sur les projets 1.8.4, 1.8.5 et 3.3.3 lesquels sont mis en œuvre avec la participation des enfants. Ce groupe a non seulement permis de concrétiser en 2022 un second projet du PADE (1.8.2) relatif à la rédaction d'un vademecum portant sur la mise en place de CCE et CCJ à destination des pouvoirs locaux mais également de suggérer une nouvelle action à intégrer au PADE pour 2022, à savoir la création d'outils childfriendly sur les CCE et CCJ. Ce sont finalement des vidéos réalisées par les enfants et les jeunes à destination des élus locaux qui ont été réalisées.

Par ailleurs, lors des formations sur le plan stratégique transversal, il a été insisté sur la nécessité de rendre la participation des enfants effective.

1.8.2 *Elaborer un vademecum portant sur la mise en place de CCE et CCJ*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation :

La mise en place d'un groupe transversal sur la participation des enfants (1.8.1) visant à améliorer et renforcer la participation des enfants nécessitait d'améliorer les moyens mis à disposition des communes afin de les outiller au mieux pour concrétiser cette participation.

Description de l'action

Organiser un groupe de travail transversal autour de la participation citoyenne des jeunes qui réunisse divers acteurs actifs dans le domaine de la participation (Cellule PST, service Cohésion sociale, Creccide, Infor J, FRW, OEJA...) et élaborer grâce à leur expérience de terrain un vademecum. Inclure une réflexion relative à la participation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du PST.

Etat d'avancement du projet :

A la suite de la mise en place du groupe de travail transversal, un draft de vademecum a été initié en 2021 et ensuite complété par les expertises de chacun. Le guide méthodologique¹⁰ est disponible sur le portail affaires intérieures du SPW IAS.



¹⁰ https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2023-10/GuideM_CCC_VE_0.pdf

1.8.3 Organiser un Dialogue intergénérationnel sur la crise du Covid-19 en Wallonie et les leçons à en tirer pour la gestion des futures crises systémiques

Ministre pilote

Céline Tellier

Contextualisation

Le plan d'actions relatif aux droits de l'enfant a été élaboré en pleine crise sanitaire (2020). Or, la voix des enfants et des jeunes était très peu entendue lors de cette période très difficile à vivre pour eux. Il est apparu essentiel de mettre en place un dialogue intergénérationnel permettant de croiser les regards de jeunes et de moins jeunes, sur cette crise sanitaire et d'autres crises systémiques actuelles (énergétique, financière, climatique, démocratique, ...).

Description de l'action

Ce Dialogue a été organisé par la Direction du Développement durable du SPW avec l'aide du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Il a été facilité par le prestataire Möbius (choisi à la suite d'un marché public) et accompagné par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Il s'agissait de constituer un panel d'une quarantaine de jeunes (de 15 à 18 ans) et d'ânés (de plus de 65 ans) vivant parfois « dans le trop peu de tout », pour répondre à la question suivante : comment préserver la solidarité et la cohésion sociale en temps de crise ?

Etat d'avancement du projet :

Ce sont finalement deux panels qui ont été organisés en parallèle : l'un d'une quarantaine de



jeunes issus d'une même école secondaire et l'autre composé principalement de séniors. Ils ont dialogué durant douze séances, de septembre à novembre 2022 et échangé sur leurs expériences de vie en temps de crise en focalisant d'abord leur attention sur quatre thématiques : le numérique, le logement, les médias et la polarisation de la société. Une séance de restitution publique a été organisée le 21/12/2022.

Quatre enseignements ont été tirés de ce Dialogue : renforcer l'égalité entre les citoyens, jeter des ponts pour le « vivre ensemble », dialoguer activement pour faire vivre notre démocratie, reconnaître et légitimer le rôle actif des citoyens.

Le [rapport final de ce projet est téléchargeable sur le site du SPW consacré au Développement durable en Wallonie](https://developpementdurable.wallonie.be/participation/projets-citoyennes/dialogue-intergenerationnel-crise-covid-19-wallonie)¹¹

LE DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL
DES PROPOSITIONS INSPIRANTES ET PLEINES D'ESPOIR POUR ATTÉNUER LES RISQUES POUR LES JEUNES ET LES SÉNIORS DANS LES PROCHAINES CRISES SYSTÉMIQUES

Wallonie

RENFORCER L'ÉGALITÉ ENTRE LES CITOYENS

LES PERSONNES VULNÉRABLES SONT PORTEUSES DE SOLUTION
À CONSIDÉRER DANS LES PHASES DE DÉCISION!

DIVERSITÉ DES LOGEMENTS EN WALLONIE
SOLUTION UNIQUE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

LOGEMENTS = HABITATS
POUR ÊTRE EN CONTACT ET PAS JUSTE DES PARRYS QUI PROTÈGENT

JETER DES PONTS POUR LE VIVRE ENSEMBLE

LE NUMÉRIQUE DOIT SERVIR AUX RELATIONS SOCIALES

ET PAS UNIQUEMENT POUR TRAVAILLER OU S'INSTRUIRE

LES SOLUTIONS DOIVENT SERVIR LES BESOINS VITAUX DES POPULATIONS

TOUT EN GARANTISSANT LA COHÉSION SOCIALE ET EN ÉVITANT LES TENSIONS ENTRE LES GROUPES

PSYCHOLOGIQUES
PSYCHIQUES
SOCIAUX

LES RITUELS D'ACCUEIL ET D'AU REVOIR DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE MANTENUS
MÊME EN TEMPS DE CRISE

RECONNAÎTRE ET LÉGITIMER LE RÔLE ACTIF DES CITOYENS

L'INFORMATION DOIT PORTER SUR LES SOLUTIONS POUR AIDER LES CITOYENS À SE METTRE EN MOUVEMENT

TRANSGRESSION DES RÈGLES JUGÉES NON LÉGITIMES = MOYEN QUAND INJUSTICE OU INCOMPRÉHENSION DES MESURES DÉCIDÉES

ÊTRE CITOYEN = DEVOIRS + DROITS

L'ACCÈS À L'ESPACE PUBLIC
UNE LIBERTÉ FONDAMENTALE!

DIALOGUER ACTIVEMENT POUR FAIRE VIVRE NOTRE DÉMOCRATIE

ESPACE DE DIALOGUE PERMANENT
NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE LE SENS COMMUN
ENTRE CITOYENS
POUR SE RAPPROCHER LES UNS DES AUTRES

FAIRE ENTENDRE NOS VOIX ET NOTRE DIVERSITÉ
DANS LES MÉDIAS

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE ET HONNÊTE EST INDISPENSABLE
EXPLIQUER ET ASSURER

DANS LA COMPRÉHENSION DES CHANGEMENTS DE NOTRE SOCIÉTÉ
A TOUT MOMENT

L'ÉDUCATION PERMANENTE DANS CES DOMAINES EST ESSENTIELLE

INFORMER
FORMER
SENSIBILISER
POUR ACCOMPAGNER LE CITOYEN

ET PARTICULIÈREMENT EN TEMPS DE CRISE

SKETCHNOTE: STEPHANIE.LEFEVRE@SPW.WALLONIE.BE

¹¹ <https://developpementdurable.wallonie.be/participation/projets-citoyennes/dialogue-intergenerationnel-crise-covid-19-wallonie>

1.8.4 Créer des outils childfriendly sur les CCE et CCJ (nouveau projet 2022)

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation

La volonté est de pouvoir former les citoyens de demain aux processus de démocratie participative et ce en les impliquant dès le plus jeune âge. Cependant, pour que les enfants et les jeunes puissent bien comprendre ces processus démocratiques, il est indispensable qu'une information adéquate leur soit communiquée, dans un langage qui leur soit accessible.

Description de l'action

Par le biais du groupe de travail sur la participation citoyenne des enfants et des jeunes et en collaboration avec le Creccide et la Fondation Rurale de Wallonie, créer des outils childfriendly afin de faire connaître l'existence des CCE et CCJ tant auprès des enfants et des jeunes qu'auprès des mandataires locaux. Ces outils pourront prendre la forme de vidéos, de supports informatiques,...

Etat d'avancement du projet :

Une subvention facultative de 6350 euros a été allouée au Creccide en juillet 2022 afin de réaliser deux vidéos l'une par les enfants des CCE (10-12 ans) et la seconde par les jeunes des CCJ (13-18 ans et au-delà) à destination des élus locaux.

A cet effet, un CCE « porteur du projet » a été sélectionné par le Creccide et a mobilisé les autres CCE en collaboration avec le Creccide. Pour ce qui est des CCJ, ce sont 2 ou 3 porteurs de projet qui ont été identifiés car il était plus facile pour les jeunes de travailler en supracommunalité.

Il était très important que les enfants et les jeunes puissent participer à la conception et la réalisation de ces vidéos.

Ce projet s'est déroulé de septembre 2022 à septembre 2023.

1.8.5 Organiser un dispositif participatif qui impliquera des enfants dans l'accompagnement de la mise en œuvre du PADE et dans son évaluation à mi-parcours (nouveau projet 2022)

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation

La participation des enfants dans les décisions qui les concernent est un des piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant. Déjà lors de la conception de ce 3^{ème} plan d'actions wallon, il a été tenu compte des éléments qui se sont dégagés de la consultation des enfants lors du plan précédent. La volonté est de pouvoir faire participer des enfants impliqués dans les conseils communaux et que ceux-ci puissent aborder certaines thématiques du plan et qu'ils puissent également associer des enfants plus vulnérables à cette réflexion. Il s'agit par ailleurs de concrétiser au niveau wallon un des domaines prioritaires de la stratégie du Conseil de l'Europe 2022-2027 qui vise à donner la parole à chaque enfant et à mettre en œuvre l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui porte sur la participation des enfants.

Description de l'action

Lancer un marché public en vue de désigner un prestataire externe qui lancera un appel à projets en vue de sélectionner 5 projets parmi les différents projets introduits par des conseils communaux d'enfants ou des conseils communaux de jeunes. Chaque projet se verra attribuer une enveloppe de 2.000 euros. Il est envisagé de s'appuyer sur les conseils communaux d'enfants et de jeunes, qui seront encadrés et formés afin d'être en mesure de mener cette évaluation in itinere et d'organiser des consultations d'autres enfants sous-représentés dans ces conseils (notamment des enfants vulnérables).

Les enfants seront invités à travailler à partir des recommandations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ainsi que des actions du Plan droits de l'enfant de la Wallonie. Sur cette base, des projets seront sélectionnés par les enfants et feront l'objet de leur suivi.

Etat d'avancement du projet :

L'appel d'offres a été lancé le 15 juin 2022, le marché a été attribué à l'asbl Creccide. Les jeunes ont pu rencontrer les Ministres en date du 22 novembre 2023 afin de leur transmettre leurs recommandations par rapport aux différents projets inscrits dans le PADE.

1.9 DEVELOPPEMENT DURABLE

1.9.1 Organiser un Dialogue interculturel sur l'impact de nos modes de consommation à travers le monde avec des élèves d'écoles primaires de Wallonie et d'Afrique

Ministre pilote

Céline Tellier

Contextualisation



(Photo prise par Kelly Amenuveve ETUDO dans le cadre du projet Messages de jeunes)

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet 1.8.3 relatif à l'organisation d'un Dialogue intergénérationnel sur la crise Covid-19 en Wallonie.

Mais il s'agit cette fois d'impliquer des élèves d'écoles primaires de Wallonie et d'Afrique dans un dialogue sur leurs modes de consommation.

Description de l'action

Ce Dialogue est organisé par la Direction du développement durable du SPW et mis sur pied par la SCRL Clerheid Productions et l'ONG Geomoun ainsi que ses partenaires africains (Visions solidaires au Togo et Carrefour Jeunesse Afrique au Bénin) au sein du projet Messages de jeunes. Il s'agit d'inviter des élèves de classes primaires de Wallonie, du Togo et du Bénin à se questionner sur les effets (papillon) de leurs modes de consommations. Au terme d'ateliers de réflexion et d'ateliers plus techniques sur la réalisation d'enquêtes radiophoniques, les élèves porteront des recommandations communes sous forme de podcasts, de créations artistiques et de vidéos.

Etat d'avancement du projet :

Les deux partenaires qui ont chacun développé des compétences complémentaires en matière de participation d'enfants, d'échanges interculturels et de production d'images et de son, organisent trois trajets pédagogiques entre 3 classes d'écoles primaire en Wallonie et 3 classes d'écoles primaires au Togo et au Bénin. Le dialogue entre les élèves se fait au moyen d'enregistrements audio transmis par internet. Une partie de ces enregistrements sera rendue publique sous la forme d'un podcast. La réalisation de ce projet ne nécessite aucun déplacement entre l'Afrique et la Belgique.

1.9.2 Inciter les jeunes à proposer des projets en lien avec les objectifs de développement durable (nouveau projet 2022)

Ministre pilote

Céline Tellier

Contextualisation :

En 2021, la Wallonie a lancé la première édition de l'appel à projets Jeunes&ODD en vue de soutenir des projets portés par des jeunes de 3 à 30 ans qui contribuent à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'implication des jeunes est en effet essentielle pour atteindre ces 17 ODD en 2030. D'édition en édition, l'appel à projet s'est progressivement ouvert aux mouvements de jeunesse, aux maisons de jeunes et aux centres de rencontres et d'hébergement.

Description de l'action :

Ces appels à projets sont organisés par la Direction du développement durable du SPW avec la collaboration du Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des fédérations des mouvements de jeunesse et des centres de jeunes ainsi que du Collectif MJ-Verte. Les jeunes membres de ces différents mouvements, maisons et centres de jeunes sont invités à proposer des projets qui contribuent à au moins 2 objectifs de développement durable, s'inscrivent au cœur de leur programme d'activités et sont réalisés en moins d'un an.

Etat d'avancement du projet :

Les appels à projets Jeunes&ODD ont été lancés au cours des années 2021, 2022, 2023. Ils ont permis d'octroyer des subventions allant de 2000 à 5000 euros à une cinquantaine de projets qui contribuent aux objectifs de développement durable. Parmi les différentes réalisations des jeunes, on trouve, entre autres, la fabrication de give-box, des journées de sensibilisation à la biodiversité, la création de jardins potagers, des formations à l'écologie, des distributions de collations saines, la plantation d'arbres fruitiers, la promotion du vélo, la confection de produits de soins écologiques, le recyclage de vêtements...



2. Communication/Information/Formation

L'axe 2 compte 14 projets dont 1 projet participatif. Parmi ces 14 projets, 1 constitue un nouveau projet accepté en 2022. Les avancées de ces projets sont décrites dans cette partie. Par ailleurs, sur cet axe relatif (notamment) à la formation aux droits de l'enfant, plusieurs pistes de réflexions et d'actions ont émergé en GP CIDE pour le prochain Plan. Ces pistes devront être approfondies, priorisées et opérationnalisées. Nous les résumons ci-dessous.

L'évaluation des projets relatifs à la formation des professionnels aux droits de l'enfant de même que les conclusions du projet « objectif PADE » (projet 1.8.5) semblent montrer qu'il y a encore une méconnaissance des droits de l'enfant par les professionnels. En vue du prochain PADE, il conviendrait ainsi de réfléchir à la diffusion, à la promotion et à la pérennisation des outils créés (et plus particulièrement le module de formation de l'EAP). Par ailleurs, si de nouveaux projets de formation aux droits de l'enfant devaient être programmés pour le PADE 2025-2029, il sera important de prendre en considération (dans leur élaboration) les apports engrangés : apports relatifs aux outils disponibles, et apports relatifs aux enseignements tirés de l'évaluation des projets menés (notamment le projet 2.4.2). Un autre support pour la construction de ces formations est la note du GP CIDE relative à la formation aux droits de l'enfant. Une question qui a été soulevée et qui devrait être mise au travail pour l'organisation de prochaines formations est celle de savoir comment amener la réflexion sur les pratiques professionnelles.

Concernant la formation des professionnels, l'évaluation du projet 2.4.2 a également montré que certains professionnels sont en attente de formations plus ciblées en complément d'une formation de base sur la Convention internationale des droits de l'enfant (sur des thèmes tels que la maltraitance infantile, les violences conjugales, l'accompagnement en famille).

Enfin, outre la formation des professionnels, il conviendrait aussi de réfléchir à la formation du personnel politique et des enfants eux-mêmes.

2.1 COMMUNICATION/INFORMATION

2.1.1 Assurer une communication sur le PADE et les missions du DGDE à destination des adultes et des enfants (en version childfriendly) et l'organisation de l'anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Les droits de l'enfant sont encore méconnus en Wallonie. Or, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies insiste lors de chaque rapportage pour que les Etats membres réalisent une

large communication des observations finales des Nations Unies ainsi que des éléments contenus dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Description de l'action :

Réaliser une vidéo sur les droits de l'enfant (CIDE et mesures du plan d'actions wallon) qui puisse être diffusée notamment sur les écrans dynamiques des Espaces Wallonie. Diffuser des informations childfriendly sur les droits de l'enfant (CIDE, observations finales et mesures du plan d'actions wallon, mission du défenseur des enfants) éditées par les acteurs suivants : CNDE, Défenseur des enfants, OEJAJ,...à destination des pouvoirs locaux, des organisations subsidiées pour qu'ils puissent en être le relais direct auprès des enfants. Informer sur la tenue annuelle de la fête des droits de l'enfant du 20 novembre.

Etat d'avancement du projet :

Ce 3^{ème} plan d'actions wallon fait l'objet d'une communication sur la page internet de la Direction de la cohésion sociale¹² et via les discussions lors de la tenue des réunions de référents en droits de l'enfant tant au niveau de l'administration wallonne que de la Fédération Wallonie – Bruxelles ainsi que lors des réunions à la Commission Nationale des droits de l'enfant. De plus, une communication spécifique auprès d'un groupe d'enfants a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet participatif qui vise à organiser un dispositif participatif qui implique des enfants dans l'accompagnement de la mise en œuvre du PADE et dans son évaluation à mi-parcours.

En 2022, un logo spécifique propre à la Wallonie, présenté sous forme de macarons en format web ou autocollant, décliné en 5 catégories par tranches d'âges (5-8, 9-12, 12+, 6-12 et 6-18) en deux versions (française, allemande), a été créé ainsi qu'une charte graphique en vue de son utilisation.



¹² <http://cohesion sociale.wallonie.be/actions/PADE>

2.1.2 Communication/information – diffuser une fiche de recommandations sur les droits de l'enfant via le site internet d'infrasports

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

Une charte éthique a été adoptée le 10 juillet 2020 à la suite de la réforme du décret visant le subventionnement des infrastructures sportives. Cette charte comprend 3 axes : la promotion du Fair-Play et des bonnes pratiques sportives, la promotion de la mixité et le respect des genres et la promotion de l'inclusion, sous toutes ses formes. En introduisant une demande d'octroi de subvention, le demandeur s'engage à mettre en œuvre, au sein de l'infrastructure pour laquelle il sollicite une demande d'octroi de subvention, des actions rencontrant les 3 axes visés dans la charte éthique. Cette charte lie le porteur de projet qui s'engage en signant la charte à lutter contre toute forme de discrimination définie sur base des critères établis par l'institut national des droits humains. Y sont inclus, les critères dits « raciaux » : prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique.

Néanmoins, cette charte s'adresse à toutes les catégories d'âge. Aussi, il est apparu opportun de créer en plus de cette charte une fiche de recommandations sur les droits de l'enfant afin d'attirer l'attention des futurs porteurs de projet sur les enfants, lesquels sont considérés comme étant plus vulnérables.

Description de l'action :

Rédiger une fiche de recommandations en vue de tenir compte des droits de l'enfant lors de l'élaboration de projets d'infrastructures sportives et en faire la promotion auprès du public-cible.

Etat d'avancement du projet :

Une fiche de recommandations pourrait être conçue et diffusée sur le site d'infrasports. Une suggestion pourrait être de demander aux membres du GP CIDE de revenir vers le cabinet du Ministre ayant les infrastructures sportives dans ses attributions avec une proposition de fiche contenant des recommandations sur les droits de l'enfant tout en sachant qu'il existe déjà une charte éthique.

2.1.3 *Orienter la communication de la cellule PST vers une participation citoyenne des enfants et des jeunes lors de l'élaboration et de l'évaluation du PST*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation :

Le PST est le plan stratégique communal ou du CPAS qui permet au niveau des communes et des CPAS de planifier et d'évaluer leurs actions. Le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit l'utilisation de cet outil qui doit servir de feuille de route durant la législature tant pour les services communaux/CPAS que pour les citoyens. Il s'agit d'une collaboration entre le collège communal/bureau du CPAS et l'administration.

Description de l'action :

Le projet consiste à inciter les communes et CPAS à impliquer les jeunes dans les projets inscrits dans leurs PST respectifs.

Etat d'avancement du projet :

La cellule PST a constitué un canevas d'évaluation et des fiches méthodes pour accompagner les pouvoirs locaux dans le cadre des différentes évaluations qu'ils seront amenés à effectuer. La participation citoyenne y a été incluse. De juin à décembre 2021 des séances de formation en collaboration avec l'UVCW et la fédération des CPAS ont été organisées lors desquelles il a été insisté sur l'importance de la participation citoyenne et plus particulièrement celle des jeunes et des enfants.

2.1.4 *Conscientiser les agents immobiliers aux droits de l'enfant lors de la tenue du groupe de travail portant sur les discriminations dans le logement*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation :

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les agents immobiliers aux droits de l'enfant afin que ceux-ci puissent étendre leur champ de vision par rapport au public qu'ils sont amenés à rencontrer.

Description de l'action :

Il s'agissait d'intégrer dans la formation continue contre les discriminations dispensée aux agents immobiliers, un article/une section reprenant les droits des enfants et visant à la sensibilisation à leur égard (non-discrimination de mineurs émancipés en recherche d'un logement, des familles nombreuses,...).

Etat d'avancement du projet :

Une étude de faisabilité du lancement de modules de sensibilisation à la discrimination dans la formation des agents immobiliers a été réalisée afin d'examiner l'opportunité de procéder à l'ajout d'un point concernant les droits de l'enfant dans cette formation. Finalement, cette action n'a pas pu être mise en œuvre étant donné le nombre d'heures de formation limité dans le programme de formation des agents immobiliers. Toutefois, dans le cadre des formations existantes portant sur la discrimination envers les critères protégés, les agents immobiliers sont d'ores et déjà sensibilisés aux publics des familles monoparentales et des familles nombreuses.

2.1.5 *Mettre en avant les brochures et publications destinées à la jeunesse, éditées par le SPW et UAP ou d'autres éditeurs dans les espaces d'information et d'accueil de la Wallonie*

Ministre pilote

Elio Di Rupo

Contextualisation :

De nombreuses brochures sont publiées par le SPW et les UAP tant dans un but formatif qu'informatif. Celles-ci concernent des thématiques gérées par la Wallonie qui sont en lien directs avec des sujets ayant un impact sur la vie des enfants.

Description de l'action :

Mettre en avant les quelques brochures et publications destinées à la jeunesse, éditées par les SPW-UAP et par des éditeurs externes, en les regroupant sur les présentoirs existants et en les identifiant à l'aide d'un autocollant avec un visuel attrayant. Ultérieurement, cette signalétique pourrait être incluse lors de la conception de toute brochure destinée à ce public éditée par l'administration wallonne.

Etat d'avancement du projet :

Des brochures sont mises en avant mais il est à remarquer que le tirage de celles-ci est parfois assez réduit et que le stock est rapidement épuisé. Certaines brochures font parfois l'objet d'une condition restrictive ne permettant la diffusion de celles-ci que sur demande.

Une rubrique spécifique sur le portail de la cohésion sociale¹³ est consacrée aux droits de l'enfant et un onglet permet d'accéder à des outils pédagogiques dans les différentes matières de la compétence de la Wallonie. Ces différents outils/publications s'adressent soit aux enfants, soit à leur famille ou parfois les deux en même temps.

¹³ <http://cohesion sociale.wallonie.be/actions/PADeoutils-pratiques>

2.2 FORMATION DU PERSONNEL DU SPW

2.2.1 *Inscrire un module de formation en droits de l'enfant dans le guide de formation de l'EAP*

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Une des principales recommandations du Comité des Droits de l'Enfant est de veiller à ce que la Belgique veille à former les agents de l'état en contact avec les enfants ou leur famille à une meilleure connaissance des droits de l'enfant.

Description de l'action :

Le projet s'articulait autour de deux propositions : 1. développer un module e-learning de sensibilisation aux droits de l'enfant commun à tous les acteurs sur les connaissances de base. Le module viserait à permettre aux professionnels de prendre conscience du regard de l'enfant et des impacts de leurs missions sur les droits de l'enfant de manière générale 2. organisation d'une conférence/webinaire commune quelques mois après le lancement de la formation afin de recueillir des témoignages, permettre au public d'échanger sur leurs expériences, difficultés, projets et mettre du sens sur l'approche des droits de l'enfant dans les services publics. Ce projet sera réalisé en commun avec Formaform (fiche 2.5.1) - d'autres acteurs en FWB ont également été contactés (ONE-IEC) en vue d'étudier la possibilité de développer l'e-learning (1) en partenariat.

Grâce à la mobilisation du réseau GP CIDE, le deuxième volet du projet a déjà pu être intégré dans l'e-learning pour l'enrichir des interviews de plus d'une quinzaine d'agents de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'experts de terrain. Ces capsules vidéos font état de la place qu'occupe les droits de l'enfant au sein des administrations et les projets en cours ou réalisés qui les mettent en œuvre. Des enfants et des jeunes ont également été interviewés, au total ce sont plus d'une centaine d'enfants et une trentaine d'adultes qui ont contribué au projet.

Etat d'avancement du projet :

L'EAP a constitué au premier trimestre 2022 un comité de pilotage du projet avec des représentants de l'ONE, de FormaForm, de l'IFAPME et de l'EAP. Pour acter la collaboration et les synergies entre les plans des deux administrations, une convention de collaboration a été signée entre les organismes.

En septembre 2022, les scénarii de l'e-learning ont été conçu par l'EAP, FormaForm et l'ONE en collaboration avec des représentants de Défense des enfants International (DEI), de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse pour avaliser et sélectionner les contenus.

En novembre 2022, les ateliers participatifs avec les enfants ont eu lieu dans les écoles et centres de formation. Ils ont été filmés afin de recueillir l'avis des enfants et leurs témoignages.

Au cours du premier semestre 2023, l'EAP a procédé à des interviews d'agents de la Région wallonne et du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles en vue d'enrichir le module de formation de retours d'expérience.

Une newsletter est déjà parue en décembre 2023 sur le sujet : <https://lebulletin.eap-wb.be/droit/droits-enfant-fonction-publique-elearning/>

Enfin, l'e-learning est en développement chez notre prestataire externe depuis septembre 2023 et a été avalisé dans sa dernière version en janvier 2024.

La durée du module de formation est estimée à 2h30 avec à la carte près de 3h de contenu vidéo à visionner. Il sera accessible à tous les agents du SPW et de la FWB à partir du 31 mars.

2.2.2 Intégrer une dimension Droits de l'enfant dans la formation organisée par la direction de la formation du SPW en collaboration avec le réseau de lutte contre la pauvreté et les experts du vécu

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Les compétences petite enfance, enfance et aide à la jeunesse sont du ressort de la Fédération Wallonie Bruxelles. Il n'a pas été facile de faire prendre conscience aux agents du SPW des impacts que leurs matières respectives pouvaient avoir sur les droits des enfants. Une décision en matière d'octroi d'allocations familiales, un projet de création d'infrastructure sportive, les procédures d'accompagnement en soins de santé, l'organisation des transports scolaires,...sont autant de domaines d'action pouvant avoir un impact sur la vie des enfants.

Description de l'action :

A l'occasion du 1er Plan wallon de lutte contre la pauvreté (2016-2019), une formation des fonctionnaires wallons aux réalités de la précarité a été mise en place, avec la collaboration du RWLP, de ses facilitateurs en prévention des inégalités et de l'asbl RTA. Cette formation était destinée aux agents de première ligne du SPW et des UAP partenaires du Plan, désireux de s'inscrire dans la démarche. Cette formation a été un succès et il serait pertinent de pouvoir la poursuivre, en collaboration avec la Direction de la formation du SPW comme cela a été le cas. Le programme de formation pourrait être étendu/revu pour s'adapter aussi au vécu des enfants dans la pauvreté et répondre aux préoccupations du PADE.

Etat d'avancement du projet :

La formation « réalités de la précarité » n'est plus opérationnelle depuis la fin du 1^{er} plan de lutte contre la pauvreté. Cependant, le nouveau plan de sortie de la pauvreté a prévu la mise en place d'une étude prospective sur les politiques de lutte contre la pauvreté infantile.

Une formation donnée aux convoyeuses scolaires prévoit un module spécifique relatif à la protection des droits de l'enfant.

Il a également été décidé de sensibiliser les fonctionnaires du SPW via la mise en place de l'E-learning en droits de l'enfant de l'Ecole d'Administration Publique (EAP), projet supra (2.2.1) du plan d'actions.

Cet e-learning est accessible à tous les agents appartenant au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles, aux agents du service public de Wallonie ainsi qu'aux agents des O.I.P de ces niveaux de pouvoirs.

2.2.3 *Veiller à ce que les agents du service infrasports soient informés sur les droits de l'enfant*

Ministre pilote

Adrien Dolimont

Contextualisation :

Les projets soumis par les communes, les intercommunales, les sociétés de logement publiques au niveau des demandes de subsides régionaux en matière d'infrastructures sportives sont souvent principalement des projets qui s'adressent à un public de pratiquants qui sont jeunes, même s'il est veillé à ce que ces structures puissent être également adaptées à un public plus âgé permettant de tisser des liens intergénérationnels.

Description de l'action :

Il était prévu qu'une journée de formation aux droits de l'enfant à destination des agents du service infrasports soit mise en place.

Etat d'avancement du projet :

Plutôt que d'organiser une formation spécifique à destination des agents du service Infrasports, il a été décidé de mutualiser les moyens de telle sorte que ces agents puissent avoir accès au module d'e-learning mis en place par l'EAP dans le cadre du projet 2.2.1 de ce plan. Par ailleurs, un représentant du dit service participant aux réunions des référents en droits de l'enfant des administrations wallonnes (GP CIDE wallon), il lui est également possible de prendre part aux formations conjointes organisées pour les membres du GP Cide FWB par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, lesquelles sont également accessibles aux référents wallons

2.2.4 Intégrer la problématique du harcèlement dans la formation continue des convoyeuses scolaires ainsi que la question du handicap

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation :

Les convoyeuses scolaires sont en contacts réguliers avec les enfants de toute condition personnelle, familiale, sociale et économique qu'elles sont appelées à accompagner chaque jour de leur domicile à l'école et vice versa, ce qui représente plusieurs heures cumulées par jour. Aussi, il est primordial pour la Wallonie de pouvoir faire appel à du personnel qui soit sensibilisé aux droits de l'enfant de manière à faire face à certaines situations problématiques et le cas échéant assurer un relais vers les services adéquats.

Description de l'action :

Mettre en place des journées de formation aux droits de l'enfant à destination des convoyeuses scolaires : introduction générale – accueil et encadrement des enfants ayant des besoins spécifiques – sensibilisation aux situations de harcèlement

Etat d'avancement du projet :

Les différentes thématiques en lien avec les droits de l'enfant sont enseignées au personnel d'accompagnement sous contrat à durée indéterminée au cours des périodes d'été. Sauf l'introduction générale, obligatoire et permanente, les thématiques sont proposées au personnel en fonction de leur vécu. Vu les nouveaux rythmes scolaires, une offre similaire de formation peut désormais être également proposée au personnel en contrat à durée déterminée au cours de l'année scolaire. Il est envisagé de rendre obligatoires d'autres modules et de compléter ces formations par des retours d'expérience d'experts dans le domaine ou de paires.

Entre 2020 et 2023, ce sont 198 convoyeuses scolaires qui ont pu bénéficier d'une sensibilisation aux droits de l'enfant, 118 de 2022 à 2023 pour l'initiation au handicap chez l'enfant et 124 de 2022 à 2023 d'une formation sur les outils de prévention au harcèlement et au cyberharcèlement scolaire.



2.3 FORMATION DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS SUBSIDIEES

2.3.1 *Renforcer les compétences en droits de l'enfant notamment sur les questions de violences, des travailleurs des organisations subsidiées qui œuvrent avec des enfants dans le cadre des compétences de la santé et de l'action sociale*

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Une vie sans violence pour tous les enfants constitue un des domaines prioritaires de la Stratégie du Conseil de l'Europe 2022-2027 qui s'est inspirée des conventions internationales qui visent à protéger les enfants (CIDE, CEDH, Charte sociale européenne,...). La Wallonie n'échappe pas à ce phénomène qui peut se produire tant dans la sphère privée, familiale qu'institutionnelle et qui a été accentué avec la crise du Covid-19.

Description de l'action :

L'objectif est d'assurer une formation aux droits de l'enfant à destination des professionnel.le.s oeuvrant pour les enfants en Wallonie afin d'intégrer la dimension droits de l'enfant dans les pratiques professionnelles.

Etat d'avancement du projet :

La Fédération des Maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris laquelle est soutenue financièrement par le SPW IAS a organisé le 15 septembre 2023 une formation aux droits de l'enfant intitulée principes de base et participation des enfants aux services à destination des travailleuses du secteur de l'aide aux sans-abris.

2.4 FORMATION DU PERSONNEL DES POUVOIRS LOCAUX

2.4.1 *Organiser des formations aux droits de l'enfant ouvertes aux membres du personnel communal et des CPAS*

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Tel que déjà précisé précédemment, une des principales recommandations du Comité des Droits de l'enfant est de veiller à ce que la Belgique veille à former les agents de l'état en contact avec les enfants ou leur famille à une meilleure connaissance des droits de l'enfant.

Description de l'action :

Mise en place de formations aux droits de l'enfant à destination du personnel des communes et CPAS

Etat d'avancement du projet :

Un webinaire formatif aux droits de l'enfant intitulé « Les droits de l'enfant au cœur de l'action sociale » a été co-organisé par la Fédération des CPAS, l'Observatoire de l'enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et la Direction de la Cohésion sociale du SPW le 24/11/2021. Ce webinaire a fait le point sur le contexte et les enjeux liés aux droits de l'enfant en Wallonie et est disponible en ligne¹⁴.

Les intervenant.e.s étaient les suivant.e.s : Anne-Marie Dieu, (OEJAJ), Carine Jansen (DiCS), Valérie Desomer, (Centre de formation de la Fédération des CPAS), Benoît Van Keirsbilck (Défense des Enfants International – Belgique et membre du Comité international des droits de l'enfant), Bernard De Vos (Délégué Général aux Droits de l'Enfant), Anne-Catherine Guio (LISER Luxembourg - CEPS/INSTEAD) et Rosine Herlemont (représentante de la Ministre Morreale, Ministre-coordinatrice des droits de l'enfant).

Plus de 70 participants ont assisté à celui-ci et parmi ceux-ci non seulement des agents des CPAS et des communes mais aussi des référents en droits de l'enfant désignés au sein des administrations régionales et UAP.

Dans la foulée, il était prévu de désigner un opérateur qui puisse poursuivre la démarche en organisant deux journées de formations et d'échange de pratiques dans les provinces. Celles-ci ont été organisées par le CERE et se sont déroulées en novembre 2022 et janvier 2023 à Namur, Liège et Mons. Une trentaine de participants issus des communes et des CPAS ont été formés lors de ces deux journées. Deux autres formations devaient se tenir à La Hulpe et Libramont mais suite au faible nombre d'inscrits, il a été préféré de les annuler et d'organiser une seule journée à Namur le 18/09/2023. Le comité de suivi de clôture du projet s'est réuni le 4 octobre 2023.

¹⁴ <https://www.uvcw.be/formations/webinaires/2910>

2.4.2 *Organiser une journée de formation aux droits de l'enfant à destination des antennes sociales du Plan habitat permanent et des chefs de projet des plans de cohésion sociale*

Ministre pilote

Christophe Collignon et Christie Morreale

Contextualisation :

La Wallonie compte 195 communes qui ont adhéré au dispositif du plan de cohésion sociale et 25 communes au Plan Habitat Permanent (PHP). Dans le cadre de leurs missions, tant les antennes sociales du plan HP que les chefs de projet des plans de cohésion sociale sont amenés à être en contact avec des familles avec enfants ou directement avec les enfants eux-mêmes. Il est donc très important que ces professionnels puissent être formés à cette thématique et échanger sur leurs pratiques.

Description de l'action :

Il était prévu d'organiser une journée de formation aux droits de l'enfant à destination de professionnels des pouvoirs locaux et de CPAS, à savoir les 195 chefs de projets des plans de cohésion sociale ainsi que les 40 chefs de projet et antennes sociales HP à participer à une journée de formation en droits de l'enfant.

Etat d'avancement du projet :

Plutôt que de mettre en place une formation spécifique pour quelques personnes, il a été décidé de fusionner ce projet avec le projet précédent (2.4.1) en permettant au personnel désigné à la fonction d'antennes sociales du Plan Habitat Permanent et aux chefs de projet des plans de cohésion sociale de participer au webinaire mis en place dans le cadre de ce projet. Ils ont également pu s'inscrire aux 2 journées de formation organisées en novembre 2022 et janvier 2023 dans les provinces qui prolongeaient ce webinaire ainsi qu'à la journée du 18/09/2023.

2.5 FORMATION DES FORMATEURS

2.5.1 *Mettre au point un/des module(s) de formation aux droits de l'enfant (intégrant la question des violences) pour les professionnel.le.s de la formation en Wallonie*

Ministre pilote

Christie Morreale et Willy Borsus

Contextualisation :

Le développement du module vise une meilleure intégration des droits de l'enfant dans les pratiques professionnelles et plus globalement le développement d'une culture des droits de l'enfant en Wallonie.

Description de l'action :

Le projet s'articulait autour de deux propositions :

1- développer un module e-learning de sensibilisation aux droits de l'enfant commun à tous les acteurs sur les connaissances de base. Le module viserait à permettre aux professionnels de prendre conscience du regard de l'enfant et des impacts de leurs missions sur les droits de l'enfant de manière générale.

2- organisation d'une conférence/webinaire commune quelques mois après le lancement de la formation afin de recueillir des témoignages, permettre au public d'échanger sur leurs expériences, difficultés, projets et mettre du sens sur l'approche des droits de l'enfants dans les services publics.

Etat d'avancement du projet :

A ce jour, les 2 premiers chapitres sont développés et le calendrier prévoit le développement des 3 suivants pour fin décembre.

La facturation pourra donc être faite sur 2023 comme prévu.

L'implémentation de l'e-learning sur les plateformes des différents acteurs fera l'objet de test début 2024. Si corrections il doit y avoir à l'issue de ces tests, le fournisseur s'engage à les mener.

En ce qui concerne la communication, l'e-learning PADE fera l'objet d'un premier article dans la newsletter de l'EAP de novembre avec l'annonce de sa disponibilité au catalogue début 2024.

2.6 FORMATION DES APPRENANT.E.S

2.6.1 *Mettre au point un/des module(s) de formation aux droits de l'enfant pour les adolescents*

Ministre pilote

Willy Borsus

Contextualisation

L'objectif est de toucher le plus de jeunes en Wallonie afin qu'ils puissent disposer de connaissances suffisantes quant à l'existence des droits qui sont les leurs. Cette action visait à toucher les jeunes de l'IFAPME.

L'IFAPME souhaitait l'intégration de la thématique des droits de l'enfant dans le cadre des thèmes abordés (Citoyenneté ou Violence) dans le cours de communication de 2ème année : module CO7

Description de l'action :

Il est prévu de créer des modules de formation aux droits de l'enfant et d'adopter ceux-ci dans les programmes de formation.

Etat d'avancement du projet :

Il a été procédé à l'intégration de la thématique de la violence dans le référentiel des cours généraux.

Une mise à disposition des ressources est en cours de migration vers la nouvelle plateforme (Itslearning) utilisée dans tout le réseau IFAPME et permettant aux formateurs de cours de communication d'accéder à des ressources pour sensibiliser les jeunes en apprentissage à la thématique de la violence...

3. Accès aux droits/lutte contre les inégalités

L'axe 3 compte 23 projets dont 5 projets participatifs avec les enfants. Aucun nouveau projet n'a été intégré pour l'année 2022.

3.1 EDUCATION

3.1.1 Sensibiliser les jeunes au métier du patrimoine

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Les métiers liés au patrimoine sont méconnus des jeunes. Or, il existe des filières accessibles qui peuvent être très épanouissantes et dont les jeunes n'ont pas connaissance.

L'objectif est également de revaloriser les sections techniques de la construction dans l'enseignement et les filières de formation en alternance, de former les élèves du 1^{er} au 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire et des filières de formation en alternance aux métiers du patrimoine bâti en pénurie et aux débouchés en termes d'emplois.

Description de l'action :

Il était prévu de mettre en place d'une formation théorique et pratique de 4 journées aux métiers du patrimoine bâti en pénurie et sources d'emplois. Le nombre de formations données dépendait du nombre d'élèves à sensibiliser et à former.

Etat d'avancement du projet :



de bois, de la couverture et de la maçonnerie. Au total 27 élèves ont été sensibilisés. Pour



Trois formations ont été organisées respectivement à Gosselies, Marche-en-Famenne et Hannut au 1^{er} semestre 2022.

Cette formation qui vise notamment à sensibiliser les jeunes aux métiers du patrimoine en pénurie s'adresse aux jeunes de 13 à 18 ans de l'enseignement secondaire et des filières de formation en alternance. Trois écoles se sont portées volontaires pour approfondir les métiers

l'année 2022-2023, ce sont 24 élèves qui ont à nouveau pu être sensibilisés. En 2023-2024, 10 écoles du secondaire et du primaire participent à des ateliers en lien avec les métiers en pénurie « menuiserie » et « maçonnerie ».

3.1.2 Elaborer, valoriser et diffuser un kit d'outils pédagogiques de sensibilisation aux différents secteurs de l'agriculture et de l'alimentation

Ministre pilote

Willy Borsus

Contextualisation :

Il n'est pas toujours aisé pour les enfants d'avoir accès à des informations qui leur soient directement compréhensibles. La volonté de la Wallonie est de poursuivre la mise en place d'outils favorisant la compréhension du secteur agricole et environnemental.

Description de l'action :

L'objectif était de réaliser un cadastre des outils existants en matière d'éducation à la nature, à l'environnement et au bien-être animal, d'adapter certains de ces outils et de prévoir de nouveaux outils à destination des enfants avec une attention pour les enfants porteurs d'un handicap. Le projet prévoit leur diffusion, publication vers les écoles, les asbl, les organisateurs de foires.

Etat d'avancement du projet :

Le kit n'a pas été créé vu la complexité de réalisation néanmoins de nouvelles fiches de sensibilisation à destination des écoles et des associations ont été élaborées en 2022 et en 2023.

Le site de l'APAQ-W¹⁵ ainsi que le site Graines d'agri¹⁶ recensent de nombreux outils pédagogiques, didactiques, informatifs sur l'agriculture, les cultures, l'élevage, l'alimentation durable,...ainsi que les différentes actions qui ont été menées.

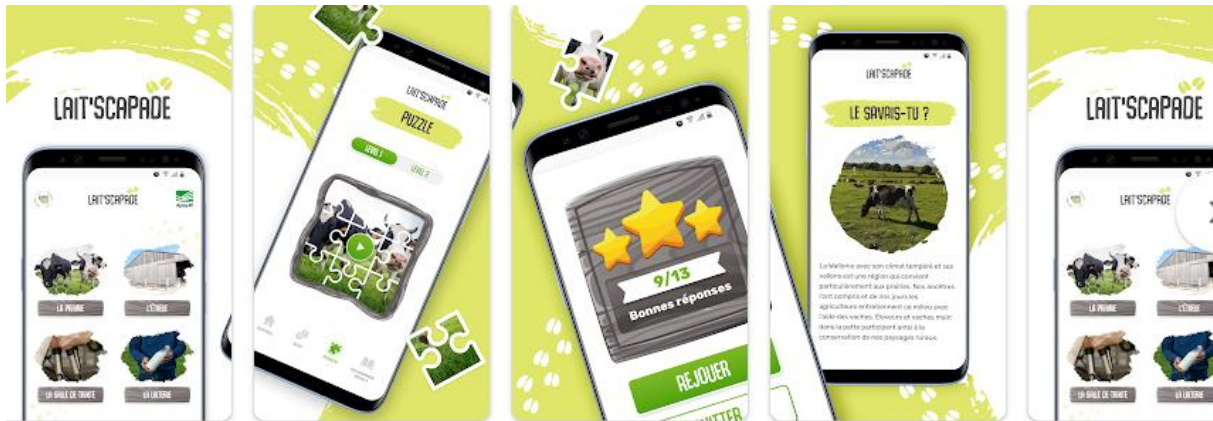
Depuis quelques années, l'APAQW lance également annuellement un appel à projet dans le cadre de l'action « Goûts et couleurs d'ici »¹⁷ pour sensibiliser les élèves à l'agriculture locale et favoriser 5 pas vers une alimentation plus durable grâce à un accompagnement pédagogique pour conscientiser les élèves aux bienfaits de la consommation de produits frais, locaux et de saison, des achats en circuits courts ou encore de la cuisine "fait-maison".

¹⁵ <https://www.apaqw.be/fr>

¹⁶ <https://grainesdagri.be/>

¹⁷ <https://www.apaqw.be/fr/gouts-et-couleurs-dici>

L'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité soutient également le réseau des fermes pédagogiques.¹⁸ Une application mobile a également été créée et permet aux enfants de découvrir de façon ludique la production de lait. Cette animation a été utilisée lors des foires de Battice en 2022 et 2023 et foire agricole de Libramont en 2023.



L'Agence a participé avec la France et la Hongrie au programme FV Family Fraich Force (2021-2023)

Le programme de promotion (2021-2023) cofinancé par l'Europe en partenariat avec la France et la Hongrie FV Family Fraich'-Force.

L'objectif est la sensibilisation à la consommation de fruits et légumes frais auprès des enfants et de leurs parents. Au menu : des contenus ludiques et des recettes proposées par des influenceurs sur les réseaux sociaux, une tournée immersive et sensorielle en compagnie de Frutti et Veggi durant la période estivale dans 5 grands lieux à travers la Wallonie, des animations dans 30 écoles primaires de la région, et durant 40 week-ends en GMS, des actions sur les réseaux sociaux avec des influenceurs, une tournée estivale dans 5 grands lieux à travers la Wallonie, des animations dans les écoles, des animations en GMS.

¹⁸ <https://www.apaqw.be/fr/fermes-pedagogiques>

3.1.3 Généraliser les animations Evras dans les écoles via un protocole commun entre la Cocof, la FWB et la RW

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Dans un contexte de recrudescence des violences faites aux femmes et d'accentuation des inégalités entre les hommes et les femmes, il est urgent de renforcer l'égalité de genre à travers l'élargissement des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelles (EVRAS) sur le territoire wallon.

Description de l'action :

L'objectif de ce projet est de lutter contre les violences faites aux femmes et de renforcer l'égalité de genre à travers le renforcement des animations EVRAS (éducation vie relationnelle, affective et sexuelle) sur le territoire wallon. Concrètement, il s'agit de financer les centres de plannings familiaux wallons afin d'augmenter le nombre d'heures d'animations EVRAS sur le territoire. L'accord de coopération entre les différents niveaux de pouvoir est le préalable à cette généralisation de l'EVRAS.

Etat d'avancement du projet :

Le protocole de collaboration de 2013 a été révisé et un accord de coopération a été adopté par le gouvernement wallon en séance plénière le 29/09/2023. La phase législative est terminée. Deux animations EVRAS sont désormais obligatoires dans toutes les écoles de la FWB (en P6 et en S4).

3.2 ENERGIE

3.2.1 Sensibiliser les jeunes à l'énergie - Ener'Jeunes - éducation à l'énergie

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation :

Le développement durable et les changements climatiques sont des thèmes qui n'échappent plus aux enfants et aux jeunes. Pour pouvoir continuer à conserver cette belle planète, c'est dès le plus jeune âge qu'il faut les sensibiliser dans ces matières et cela passe notamment par une éducation à des économies d'énergie.

Description de l'action :

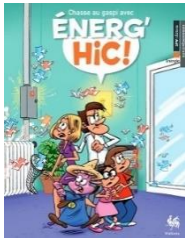
Le projet Ener'Jeunes est une opération portée par l'asbl CRECCIDE qui en est à sa 11^{ème} édition, destinée aux jeunes âgés de 10 à 12 ans et membres d'un Conseil Communal d'Enfants mais aussi aux jeunes membres d'un Conseil Communal des Jeunes (13-18 ans).



Objectifs premiers : sensibiliser les jeunes à la démocratie participative. En suivi/mise en œuvre de ces conseils communaux des enfants sont souvent demandés aux jeunes de passer à l'action. Un volet « énergie » vise donc à sensibiliser les jeunes à cette thématique, et, plus largement, au développement durable. Les formations dispensées aux bénévoles qui encadrent les enfants par le CRECCIDE visent à permettre aux enfants d'accéder aux informations sur les bons gestes en matière d'économies d'énergie et les motiver à les mettre en pratique via le développement de projets concrets en énergie ou en climat.

Etat d'avancement du projet :

Ce projet vise à stimuler les jeunes élus des CCE et CCJ à développer dans leurs communes des projets sur les matières de l'énergie et du climat. Le CRECCIDE s'engage à soutenir et mobiliser les CCE et CCJ dans l'élaboration de leurs projets via un accompagnement pédagogique et méthodologique ainsi que pour la coordination générale des projets proposés et retenus.



La Direction de la promotion de l'énergie durable du SPW Energie a par ailleurs réalisé 6 capsules animées de 30 secondes à destination d'un public jeune qui reprennent le personnage de la BD Énerg'hic.

Les vidéos sont consultables sur la chaîne youtube :

https://www.youtube.com/watch?v=FbpR-5S9Xto&list=PLKhcp_lwZGI-f-GQNXIexbCSwS7NMqYsAI

La BD Energ'hic sur les économies d'énergie est accessible sur le site énergie du SPW¹⁹.

Plusieurs dossiers sur le thème de l'énergie à destination des Enfants ont été diffusés dans le JDE (Journal des Enfants). Le dernier dossier date du 15 décembre 2022²⁰.

¹⁹ <https://energie.wallonie.be/fr/chasse-au-gaspi-avec-energ-hic.html?IDD=20169&IDC=6932>

²⁰ <https://www.lejde.be/>

3.2.2 Sensibiliser les jeunes à l'énergie – FEE – Réussir avec l'énergie

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation :

La sensibilisation dès le plus jeune âge est indispensable à la conscientisation et la responsabilisation de générations futures en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'utilisation d'énergie de source renouvelable. L'éducation à l'énergie est dès lors un levier majeur pour réussir des politiques à long terme en la matière. En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, mais aussi un facteur clé influençant les adultes.

Description de l'action :

Lancé en 2003, il s'est traduit par la mise en place du Facilitateur en Education en énergie constitué d'un consortium entre le Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateur de l'ULg (CIFFUL) et Architecture et Climat de l'UCL, aujourd'hui rejoint par ScienceInfuse (UCL). Aujourd'hui, Scienceinfuse -UCLouvain gère seul les projets d'éducation à l'énergie.

L'objectif du programme est de développer et disséminer des outils pédagogiques, des savoirs et des savoirs-être en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables au sein des institutions scolaires en s'intégrant aux socles de compétences tels qu'ils ont été définis par la Fédération Wallonie Bruxelles. Action majeure depuis 2011, le défi « Génération zéro watt » permet d'intégrer la méthodologie et les objectifs, il se scinde en 2 volets : un volet pédagogique, part importante du travail des facilitateurs qui se rendent dans les écoles pour travailler avec les enseignants (disséminer des outils pédagogiques, des savoirs et des savoirs-être en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'énergies renouvelables). Le second volet réside en l'organisation logistique du Défi « Génération Zéro Watt ».

3.2.3 Organiser une participation des enfants dans le cadre du plan énergie-climat 2030

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation :

Les enfants et les jeunes ont des attentes et des souhaits face au monde que vont leur laisser les adultes. Ils veulent prendre part aux décisions qui auront un impact pour leur futur et c'est donc tout naturellement que la Wallonie a prévu de les associer lors de la rédaction d'un plan qui concerne directement leur avenir.

Description de l'action :

Organiser une participation des enfants au plan Energie-climat 2030 afin qu'ils puissent inscrire une mesure à mettre en œuvre dans le plan d'actions portant sur les droits de l'enfant.



Etat d'avancement du projet :

Une vingtaine de jeunes, toutes provinces confondues ont pu être consultés en 3 séances organisées selon les régions géographiques : Namur, Liège, Charleroi sur les sujets climat avec des questions de type : « qu'est-ce qui vous tracasse le plus, si vous étiez ministre de...que feriez-vous ? »

Leur contribution a pris la forme de 5 vidéos thématiques²¹ des sujets qui leur tenaient à cœur :

- Se nourrir, consommer
- Se déplacer
- Travailler, apprendre, entreprendre
- Habiter
- Vivre, se développer, se cultiver

²¹ <https://www.leswallonsnemanquentpasdair.be/contributions/contribution-des-ados>

3.3 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3.3.1 *Elaborer, valoriser et diffuser un kit d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement, au respect de la nature, à la biodiversité et au bien-être animal*

Ministre pilote

Céline Tellier

Contextualisation :

Il n'est pas toujours aisé pour les enfants d'avoir accès à des informations qui leur soient directement compréhensibles. La volonté de la Wallonie est de poursuivre la mise en place d'outils de sensibilisation à l'environnement, au respect de la nature, à la biodiversité et au bien-être animal.

Description de l'action :

L'objectif était de réaliser un cadastre des outils existants en matière d'éducation à la nature, à l'environnement et au bien-être animal, d'adapter certains de ces outils et de prévoir de nouveaux outils à destination des enfants avec une attention pour les enfants porteurs d'un handicap. Le projet prévoit leur diffusion, publication vers les écoles, les asbl, les organisateurs de foires.



Etat d'avancement du projet :

Le kit n'a pas été créé vu la complexité de réalisation néanmoins de nouvelles fiches de sensibilisation à destination des écoles et des associations ont été élaborées en 2022 et en 2023.

De nombreux dossiers pédagogiques et didactiques ont été réalisés par des associations à destination des enfants et des écoles.

Le site internet bien-être animal vient d'être étoffé et des fiches ont été conçues en 2023.²²

Le site EDIWALL (Les Editions du Service public de Wallonie)²³ reprend dans sa rubrique environnement et agriculture de nombreux ouvrages thématiques.

²² <https://bienetreanimal.wallonie.be/home.html>

²³ <https://ediwall.wallonie.be/ediwall/environnement-et-agriculture>

3.3.2 Lancer un appel à projet à destination des CCE et CCJ afin d'impliquer les enfants dans la réflexion sur la centralité en aménagement du territoire et les aménagements des espaces publics

Ministre pilote

Willy Borsus

Contextualisation :

La structure des villes et en l'occurrence l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des matières qui sont peu enseignées dans les établissements scolaires mais qui impactent les enfants directement dans leur quotidien.

Il est donc nécessaire de pouvoir sensibiliser les enfants/les jeunes aux enjeux de l'aménagement du territoire et d'accentuer leur participation aux décisions publiques.

Description de l'action :

Lancer un appel à projet à destination des CEE et CCJ en matière d'aménagement du territoire

Etat d'avancement du projet :

« Dans le cadre de l'appel à projet, les Maisons de l'urbanisme de la Région wallonne ont chacune organisé une ou plusieurs rencontres avec les CCE et CCJ de leurs territoires respectifs afin de mener des ateliers participatifs sur les thèmes de la réduction de l'artificialisation, de l'étalement urbain, de la reconstruction de la ville sur la ville et de la gestion du territoire en rapport avec les risques liés aux inondations. En surplus de ces ateliers, les Maisons de l'urbanisme ont participé au rassemblement des conseils communaux des jeunes de 2022 au Lac de Bambois. A cette occasion, elles organisèrent 8 ateliers de 20 minutes chacun.

Les ateliers furent l'opportunité de définir ces notions mais aussi de laisser la place aux jeunes et à la manière dont ils imaginent et structurent le territoire. Ces ateliers permirent de montrer que si les notions étaient relativement rapidement comprises, elles étaient, par contre, souvent inconnues au début des ateliers. »



3.3.3 Systématiser la participation des enfants dans le cadre des opérations de développement rural

Ministre pilote :

Céline Tellier

Contextualisation :

Il est important que les enfants fassent entendre leur avis sur les différents projets qui les concernent et qui peuvent être mis en œuvre par les communes, notamment dans le cadre des opérations de développement rural (ODR).

Description de l'action :

L'objectif est d'encourager la participation des enfants dans les ODR notamment lors de la phase d'élaboration des programmes communaux de développement Rural (PCDR), ainsi qu'en phase de mise en œuvre, lorsque des projets précis les concernent. L'ambition est de se doter d'outils de communication adaptés pour mobiliser les enfants à participer aux rencontres et consultations.



Etat d'avancement du projet :

Fin 2021, un échange méthodologique a été mené en interne. Des initiatives de consultations d'enfants et jeunes ont été présentées et évaluées : celle menée avec les jeunes de Perwez pour définir un skate-park idéal (consultations via une enquête suivie d'un atelier design) ; ou celle à destination des enfants à La Roche-en-Ardenne durant laquelle ils ont dessiné leur vision idéale de la plaine de jeux.



Les outils de communication (deux vidéos)²⁴ ont été coconstruits avec des enfants et des jeunes... Ces vidéos expliquent, dans un langage « childfriendly » ce qu'est une opération de développement rural et ce qu'elle peut offrir aux enfants et jeunes. Elles se clôturent par une invitation à participer aux rencontres programmées.

Les enfants et jeunes ont été impliqués dans le processus créatif des scénarios : ils ont été interrogés via des questionnaires ; les enfants ont aussi pu exprimer leur créativité en dessinant leur projet idéal (repris dans une des vidéos). Ils ont également été impliqués dans la phase de production : plusieurs enfants et jeunes de communes accompagnées par la FRW ont pris très au sérieux le rôle d'acteur qui leur a été proposé.

²⁴ [Vidéo enfant](#)
[Vidéo ados](#)

3.4 FORMATION

3.4.1 Améliorer la connaissance et l'information en ce qui concerne les services du Forem à destination des jeunes parents en formation

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Un enfant épanoui dépend souvent de l'épanouissement de son parent. Il est essentiel pour les parents de pouvoir bénéficier de formations qui leur soient facilement accessibles, tout en disposant d'un soutien pour la garde des enfants.

Description de l'action :

Se doter d'une meilleure vue des recours actuels aux aides proposées et développer des moyens d'informations ciblés vis-à-vis des publics concernés

Etat d'avancement du projet :

L'aide financière accessible aux familles est annoncée lors de chaque séance d'information sur les formations et est mentionnée dans le catalogue de formations FORMAPass via les fiches descriptives de formation <https://www.leforem.be/FORMAPass/catalogue-des-formations-insertions.html>

En début de formation, l'aide financière est confirmée dans le ROI signé par chaque stagiaire.

La prime formation de 1€ brut de l'heure alloué à toute personne sous contrat de formation a été doublée – à partir du 1/1/23 -.

En 2023, la communication sur le site du Forem a été amplifiée, [une page « Aides financières »](#)²⁵ et [une page « Formations »](#)²⁶ a été créée. Ces pages présentent les avantages et atouts des formations Forem.

On y mentionne l'indemnité de formation et les interventions dans les frais de déplacement et de garde d'enfants, et les autres aides potentielles.

En 2025, il sera demandé aux rédacteurs de [l'agenda des formations](#)²⁷ de mentionner également l'information sur les aides financières dans le pavé d'information

²⁵ <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-formation.html>

²⁶ <https://www.leforem.be/citoyens/formations-forem.html>

²⁷ <https://agenda.leforem.be/>

3.5 LOGEMENT

3.5.1 *Inciter les sociétés de logement social à faire appel à un processus participatif avec les enfants dans le cadre de l'embellissement et l'aménagement des communs*

Ministre pilote

Christophe Collignon

Contextualisation :

Pour pouvoir s'approprier leur espace de vie, il est important que les jeunes participent et soient directement impliqués dans des actions au sein même de leur quartier. Cela leur permet de s'ancrer durablement et de mieux respecter le lieu qu'ils occupent, de développer le savoir vivre ensemble.

Description de l'action :

La volonté était que soit adressée une circulaire du Ministre en vue d'inciter les Sociétés de Logement de Service Public à mettre en œuvre un processus participatif avec les enfants.

Etat d'avancement du projet :

En 2021, une circulaire portant sur la mise en œuvre du plan d'embellissement a été adressée aux SLSP. Les plans d'embellissement ont été rentrés par les SLSP en 2021 et des enfants et des jeunes ont pu participer à des projets au sein de leur quartier.

Cette initiative a été poursuivie les années suivantes et les enfants/jeunes ont été impliqués au sein des quartiers et ont pu participer à la création de bacs à fleurs, le nettoyage de tags, la création de bacs à compost.

3.6 MOBILITE

3.6.1 Améliorer le vécu de l'enfant dans son transport scolaire

Ministre pilote

Philippe Henry

Contextualisation

Pour les enfants, surtout les plus jeunes, il n'est pas évident de devoir quitter le domicile de ses parents et rejoindre son établissement scolaire en parcourant parfois de longs trajets. Aussi, il est important d'adapter ce transport afin de le rendre le plus childfriendly possible.

Description de l'action

L'amélioration du vécu de l'enfant dans son transport scolaire peut prendre deux formes, d'une part les numéros des circuits pourraient être accompagnés par des figurines d'animaux afin que les véhicules soient plus facilement identifiables par les enfants, comme c'est déjà le cas dans les provinces de Namur et de Luxembourg. D'autre part, un projet pilote de mise à disposition de livres pour les élèves, dans les cars, pourrait être étendu à d'autres provinces



Etat d'avancement du projet :

Des dessins d'animaux ont été ajoutés sur les affichettes portant les numéros de circuits à la Direction Territoriale Namur-Luxembourg (DT NL).



3.6.2 Développer la mobilité active autour des écoles et plans de déplacements scolaires en collaboration avec la FWB

Ministre pilote

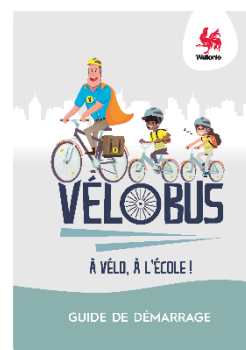
Philippe Henry

Contextualisation :

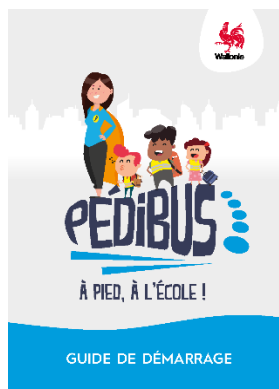
Actuellement, les villes sont engorgées par de nombreuses voitures et il est difficile de stationner aux abords des écoles. Aussi, il apparaît plus que nécessaire de pouvoir proposer des alternatives aux parents et aux enfants qui doivent se rendre vers les établissements scolaires et que celles-ci puissent se mettre en place avec un maximum de garantie de sécurité.

Description de l'action :

Pour pouvoir initier de bonnes habitudes en termes de mobilité douce dès le plus jeune âge, quatre mesures ont été identifiées pour atteindre cet objectif: assurer des aménagements sécurisés pour atteindre l'école, prévoir des stationnements vélo sécurisés dans ou à proximité immédiate de l'école, organiser des « pedibus » et « vélobus » pour permettre aux élèves plus jeunes de venir à pied ou à vélo accompagnés, apprendre à rouler à vélo dans la circulation à tous les élèves.



Etat d'avancement du projet :



Une brochure explicative sur le Pédibus²⁸ a été éditée en 2020 par le SPW Mobilité et infrastructures et explicite comment se déroule le ramassage scolaire à pied des élèves, comment mettre en place une telle initiative. Une brochure similaire a vu également le jour en 2021 et concerne le Vélobus²⁹, c'est-à-dire l'accompagnement à vélo d'élèves vers l'école.

Au printemps 2023, un appel à manifestation d'intérêt concernant une aide future de la Wallonie pour l'installation d'arceaux vélo dans les écoles du fondamental et du secondaire a été lancé.

Plus de 800 écoles ont confirmé leur volonté de participer à un processus d'accompagnement, financé et organisé par la Wallonie, visant à mieux préciser leurs besoins en matière de stationnement vélo et donc leurs futures demandes.

Le montant alloué par la Wallonie pour répondre aux demandes pertinentes des écoles sera confirmé en 2024, il pourrait s'élever à plusieurs millions d'euros.

²⁸ https://mobilite.wallonie.be/files/emsr/pedibus_guide_2020.pdf

²⁹ https://mobilite.wallonie.be/files/emsr/Outils_velobus/V%c3%a9lobus.guideA4.%20avril.2022.pdf

3.6.3 Initier en Wallonie un brevet du piéton

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Nous savons tous que les routes peuvent constituer un danger pour les enfants. Aussi, afin de prévenir au mieux tout risque auquel ils pourraient être confrontés, face à leur vulnérabilité de piéton et à la perception différente qu'ils ont quant à la vitesse des véhicules, il est essentiel de pouvoir former les enfants de telle façon à ce qu'ils puissent acquérir des compétences en tant que piéton. L'apprentissage de la traversée en toute sécurité des passages pour piétons en est un des éléments primordiaux.



Description de l'action :

Le projet vise à développer un brevet piéton qui comporte une formation des enfants à la traversée d'une chaussée sur un passage piéton et des déplacements aux abords de leur école, afin de favoriser les déplacements à pied en sécurité.

Etat d'avancement du projet :



En 2020-2021, 5 classes de 1^{ère} primaire ont pu bénéficier du projet lacet jaune. Pour les années 2021-2022, ce sont 20 classes et pour les années 2022-2023, 10 classes. En 2023-2024, ce seront 15 classes qui en bénéficieront avec l'asbl Good Planet

L'opération lacet vert vise les classes de 4^{ème} primaire. Pour 2022-2023, 10 classes ont bénéficié du projet et 10 en bénéficieront en 2023-2024 avec l'asbl Tous à pied.

3.6.4 Organiser le Défi « ma sécurité autour de mon école »

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

L'objectif est de permettre aux enfants d'acquérir des compétences en tant qu'usager de la route.

Description de l'action :

L'objectif est de lancer auprès des écoles le défi "la sécurité autour de mon école" via l'organisation d'ateliers de dessins réalisés par les enfants mettant en avant les comportements sûrs et responsables à adopter en tant qu'usagers de la route.

Etat d'avancement du projet :

Les experts ont estimé que les concours organisés ne sont pas productifs en termes d'éducation à la sécurité routière.

3.7 PATRIMOINE

3.7.1 *Donner une formation à des acteurs de terrain en vue de permettre aux enfants de s'approprier le patrimoine/les monuments qui les entourent*

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Les enfants doivent s'approprier leur environnement afin de pouvoir se sentir en sécurité et s'épanouir dans un espace territorial défini. Il est important qu'ils puissent apprendre à mieux connaître les monuments qui les entourent afin de mieux s'ancrer dans leur quartier.

Description de l'action :

Le but est de mettre en place une formation théorique et pratique de 2 journées à la médiation du patrimoine à destination de professionnels.

Cette formation permet de découvrir des outils à mettre en œuvre avec les jeunes autour du patrimoine et a également comme objectif, par le biais d'un artisan-formateur, de réaliser un partage d'expérience de la transmission du métier auprès des jeunes.

Etat d'avancement du projet :

En octobre 2021, un folder explicatif portant sur les modalités d'inscription à la formation à la médiation au patrimoine a été distribué auprès des agents communaux, de l'environnement, de l'eau et aux agents de l'AWAP.



Pour l'année 2021-2022, des formations devaient être organisées les 30 et 31 mars et les 18 et 19 mai à la Paix-Dieu à Amay. Deux personnes se sont inscrites à la formation mais celle-ci n'a pu être donnée car un minimum de cinq participants était requis pour qu'une formation impliquant l'engagement d'artisans soit maintenue à la Paix-Dieu.

Pour l'année 2022-2023, la promotion de ce type de formation à l'intention des agents publiques a été à nouveau faite dans la brochure pédagogique de l'AWaP mais sans succès.



Pour l'année 2023-2024, constatant que l'action du plan telle que décrite au départ ne pouvait être concrétisée, la formation a été réorientée vers une formation du type « écolage », dans les établissements scolaires et sur le terrain, sans artisan-formateur cette fois, dans le cadre unique de

l'opération « Adoptons un monument », menée par une historienne de l'art agrégée travaillant à la Direction de la Promotion du Patrimoine de l'AWaP. Sous cette forme, la formation à la médiation du Patrimoine d'agents d'Etat a trouvé une issue favorable en la personne d'une des deux inscrites à la formation initialement : une archéologue travaillant au Service archéologique de Namur, désireuse, avec le consentement et l'appui de sa direction et de ses collègues, d'apprendre à parler « Patrimoine » aux enfants afin de partager les compétences archéologiques de l'AWaP au jeune public. Concrètement, cette année académique, un projet d'adoption des tumuli de Seron et de leur fouille avec un groupe classe de 22 élèves de 5^{ème}

et 6^{ème} années primaires de l'Ecole Communale de Fernelmont I (Forville) est en marche, guidé par l'historienne de l'art agrégée, gestionnaire du projet « Adoptons un monument » et en collaboration pédagogique avec l'archéologue en formation avec elle. Un second projet d'adoption d'un monument, le beffroi de Gembloux et sa fouille, avec une classe de 21 élèves de 6e année primaire de l'Ecole communale de Grand Manil de Gembloux, est en ce moment à l'étude et verra le jour prochainement.

3.8 SANTE

3.8.1 Assurer la poursuite et le développement du projet pilote « Jeunes avant tout » concernant les jeunes à la croisée des secteurs (Handicap/Santé mentale/Aide à la Jeunesse)

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation

Tous les acteurs de terrain du secteur de la santé mentale, du handicap, de l'aide à la jeunesse et singulièrement ceux qui interviennent dans des projets d'hébergement, constatent ces dernières années qu'ils sont confrontés à des jeunes présentant des profils complexes qui combinent des problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle liés à des troubles sévères du comportement et pour lesquels la situation familiale est en crise grave. Ces jeunes sont le plus souvent en grande souffrance. Leur réseau familial, amical ou social n'est plus en mesure de leur apporter la présence et le soutien dont ils expriment tant le besoin. De nouvelles réponses sont donc à inventer pour garantir à ces jeunes des conditions d'hébergement, d'accueil, d'éducation et de soins adaptés à leurs besoins ; cela en prenant en compte leur environnement spécifique et le contexte social dans lequel ils évoluent. Ces réponses doivent être intersectorielles et permettre une plus grande fluidité d'intervention des services relevant de champs d'intervention différents afin de garantir une place centrale au jeune sans être étiqueté comme dépendant d'un secteur ou d'un autre.



Description de l'action :

Il s'agit d'élaborer une politique plus transversale afin d'assurer une meilleure prise en compte des jeunes qui sont systématiquement rejetés par les différents secteurs à tour de rôle et ce notamment par la mise en place d'un comité d'accompagnement transversal dont les membres sont issus des différents secteurs d'intervention.

Etat d'avancement du projet :

Un comité d'accompagnement composé des administrations et cabinets impliqués ainsi que de personnes ressources multisectorielles suit le développement de l'action, qui fera l'objet d'une évaluation globale à la fin de cette législature. La volonté est de pérenniser le projet et d'accentuer ces collaborations transversales pour assurer un développement optimal des jeunes en général. En effet, il convient que les accords de collaboration signés entre l'AVIQ, l'ONE et l'aide à la jeunesse puissent privilégier notamment des actions futures axées sur la prévention des phénomènes générateurs de troubles de comportement.

3.9 SECURITE SOCIALE

3.9.1 Diffuser une meilleure information sur le droit des personnes en matière d'allocations familiales

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation

Il n'est pas toujours facile pour les enfants/jeunes et leurs parents de connaître leurs droits en matière de perception d'allocations familiales, de comprendre les différentes réglementations qui leur sont applicables à la suite de la régionalisation de cette matière et ce également compte tenu des différentes situations familiales ou le parcours du jeune.

Description de l'action

Créer des outils de communication à destination d'un public cible tel que les familles, les jeunes émancipés, ...et définir les canaux de leur diffusion afin d'informer les citoyens sur leurs droits en matière d'allocations familiales de manière adaptée. Ces outils seront notamment élaborés avec la participation des enfants.

Etat d'avancement du projet :

Le portail AVIQKid relatif aux allocations familiales a été lancé. Différents folders ont été réalisés sur le rôle du département Familles, les allocations familiales majorées pour personnes en situation de handicap, la médiation. Un travail de simplification a également été mené avec Ensemble Simplifions.

3.9.2 *Analyser la possibilité d'étendre l'octroi de l'allocation familiale aux orphelins d'un parent aux enfants dont le parent survivant se remet en ménage*

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Les enfants dont le parent survivant se remet en ménage ne peuvent plus percevoir d'allocation d'orphelin.

Description de l'action :

Il s'agit de modifier la législation afin de permettre à un enfant orphelin dont le parent survivant se remet en ménage de continuer de percevoir une allocation d'orphelin et ce avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Etat d'avancement du projet :

Le Gouvernement wallon n'a pas été en mesure de dégager les moyens budgétaires nécessaires à la réalisation de cette mesure dans le cadre du conclave.

3.10 TOURISME

3.10.1 *Initier une collaboration avec l'Asbl article 27 au niveau des offres touristiques*

Ministre pilote

Valérie De Bue

Contextualisation :

Le droit aux loisirs est souvent difficilement accessible aux familles les plus vulnérables et il ressort d'études menées auprès des familles qu'un enfant sur 5 ne sait pas bénéficier de vacances annuelles.

Description de l'action :

Pour réduire ces inégalités et faciliter l'accès à l'offre touristique de familles avec enfants et/ou groupes d'enfants, le Commissariat général au tourisme, grâce à un partenariat avec l'Asbl Article 27, initie des sorties touristiques et récréatives d'un jour en Wallonie, principalement en autocar, avec un accompagnement organisé. Ce programme répond aux freins d'accès aux loisirs (isolement, problème financier, mobilité,...)

Etat d'avancement du projet :

Une convention de partenariat entre la Région wallonne et l'Asbl Article 27 a été signée en date du 20/07/2021 pour une durée de 3,5 ans en vue de faciliter l'accès de publics socialement et économiquement fragilisés à l'offre touristique récréative en Wallonie. Ce partenariat ouvre le mécanisme de Tickets Art 27 au secteur touristique de manière pérenne.

De plus amples informations sont accessibles sur le [site du Commissariat général du tourisme](#)³⁰.

Depuis la signature de cette convention, 93 sorties récréatives accompagnées ont été organisées pour un total de 3445 bénéficiaires « jeunes et familles avec enfants ». Il est à noter que ce programme est aussi accessible au public « adulte » ce qui augmente le nombre de sorties à 158 pour un total de 5130 bénéficiaires.



Ce projet ayant été initié en pleine crise sanitaire, Article 27 a mis en place de nombreuses actions pour essayer de rendre un semblant de vie normale au public des jeunes dès l'assouplissement des mesures (animations/projets médias, le coffre de l'explorateur, la journée de familles...).

Le résultat est très positif. Ce programme de sorties touristiques à prix réduit étant de plus en plus connu, les demandes et attentes des bénéficiaires sociaux comme des institutions sociales est en augmentation. Il permet en effet à ces publics de s'évader le temps d'une journée d'un quotidien souvent compliqué, il ouvre à l'expérience touristique, à la découverte et au goût du *vivre ensemble*.

3.11 HANDICAP

3.11.1 Accroître l'utilisation de la plateforme annonce handicap en faveur des parents d'enfants porteurs d'un handicap

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation :

Les parents d'enfants porteurs d'un handicap que ce soit à leur naissance ou à la suite de circonstances de vie sont souvent démunis face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés par ce ou ces handicaps. Plus de 21.000 enfants en Wallonie sont reconnus porteurs d'un handicap.

³⁰ <https://www.tourismewallonie.be/tourisme-pour-tous/accessibilite-tourisme-personnes-precarisees/>

Description de l'action :

Il s'agit de permettre un accompagnement des parents qui découvrent le handicap de leur enfant et renforcer les liens avec les services généralistes et spécialisés (services d'accompagnement, etc,...) via la plateforme.

Etat d'avancement du projet :

[La plateforme PAH](#)³¹ permet, que l'on soit un professionnel, un parent ou un proche, un frère ou une sœur de trouver des informations afin d'obtenir du soutien pour y faire face. En 2022, la Plateforme Annonce Handicap a réalisé 33 séances de sensibilisation (soit 16 de plus qu'en 2021) auprès d'un total de plus de 850 personnes. Les 5 livrets édités par la Plateforme sur l'annonce d'un diagnostic de déficience, à savoir ceux s'adressant aux parents, professionnels, fratries, personnes en situation de handicap ainsi que celui en FALC, ont été distribués en 5.000 exemplaires (dont 3.900 au format papier et 1.015 au format électronique) sur cette période. Le site de la plateforme quant à lui a été visité par un total de 19.526 visiteurs. Lors de cette année charnière, de nouveaux outils (jeu de cartes de mise en situation et e-learning) ont par ailleurs commencé à être régulièrement utilisés. Les premiers constats et chiffres indiquent que la mission de cette plateforme répond clairement à un besoin et que le travail de terrain constitue un apport indéniable pour les (futurs) professionnels de la santé, pour les parents, pour les familles et les personnes touchées par le handicap ou la maladie. Cette plateforme devrait voir son existence pérennisée en 2024 via l'adoption d'un Arrêté du Gouvernement wallon.

3.12 HARCELEMENT

3.12.1 Entreprendre une recherche sur le harcèlement dans les transports scolaires

Ministre pilote

Ph. Henry

Contextualisation :

Les enfants et les jeunes passent parfois de nombreuses heures par semaine dans les transports scolaires et il apparaît judicieux de pouvoir apprécier comment ces moments sont vécus par les jeunes et comment il serait envisageable d'agir afin que ces enfants ou jeunes puissent se sentir mieux dans leur transport scolaire.

Description de l'action :

L'objectif est de réaliser une recherche qui analyserait la question du harcèlement dans les transports scolaires au regard de différents facteurs dont celui de l'encadrement.

³¹ <https://www.plateformeannoncehandicap.be/>

Etat d'avancement du projet :

Une journée d'animations qui visaient à sensibiliser à la sécurité et au respect au sein des transports scolaires a été organisée à destination d'élèves de primaires et de secondaires de l'enseignement spécialisé (le 18/04 à Schaltin). Les chauffeurs et le personnel d'accompagnement ont été sensibilisés aux particularités des élèves de l'enseignement spécialisé et au harcèlement.

Cependant une recherche n'a pas pu être entreprise sur le harcèlement au sein des transports scolaires et ce compte tenu notamment de la crise sanitaire et du manque de temps et d'effectifs pour pouvoir mener à bien le projet.

3.13 PAUVRETE

3.13.1 Encourager la mise en place de projets participatifs au sein des maisons d'accueil

Ministre pilote

Christie Morreale

Contextualisation

Ce projet vise à réaliser le droit des enfants d'exprimer leurs besoins dans leur lieu de vie.

Description de l'action

Il s'agit de sensibiliser les directions des maisons d'accueil au droit des enfants de participer et de les encourager à développer un projet participatif concret concernant un ou plusieurs aspects de la vie des enfants au sein de la maison d'accueil (ex. aménagement des locaux, règles de vie communes, activités extérieures...). Sur les 57 maisons d'accueil agréées, 44 accueillent des enfants. Parmi ces maisons, 33 disposent de la mission spécifique article 95 du CWRASS (accompagnement pédagogique des enfants). Certaines maisons ont développé des projets en lien avec les enfants et des outils : conseil des hébergés des enfants, charte/règlement d'ordre intérieur pour les enfants et groupes de parole. Il est proposé de favoriser les échanges de bonne pratique entre les maisons d'accueil, avec la collaboration des Fédérations représentatives du secteur (AMA et ARCA). Ces fédérations mettent d'ailleurs en place des formations et/ou des projets sur cette thématique.

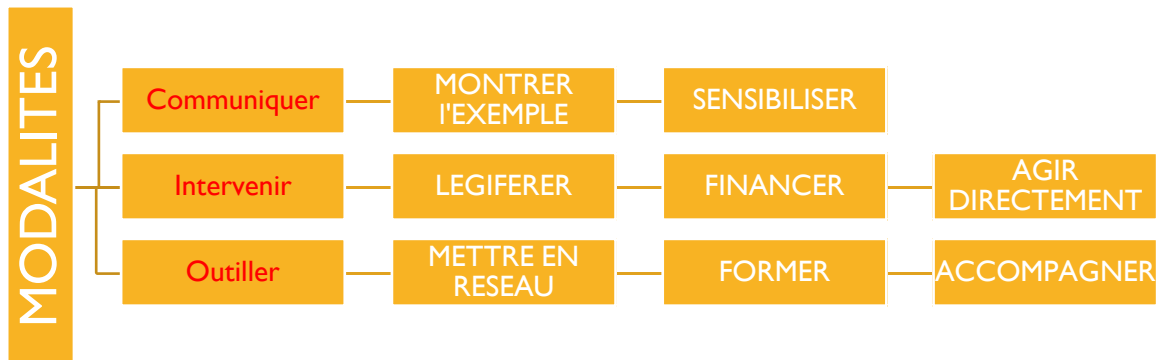
Etat d'avancement du projet :

En 2022, un projet d'enquête à destination des maisons d'accueil et une analyse sur le type de projet qui pourrait être mis en place a été réalisé. Il s'est avéré que certaines maisons d'accueil étaient preneuses de formations, d'échanges de bonnes pratiques. Il a été proposé début 2023 aux Fédérations AMA et ARCA d'examiner l'opportunité d'organiser une formation spécifique sur le sujet.

SYNTHESE QUANTITATIVE ET COMMENTAIRES

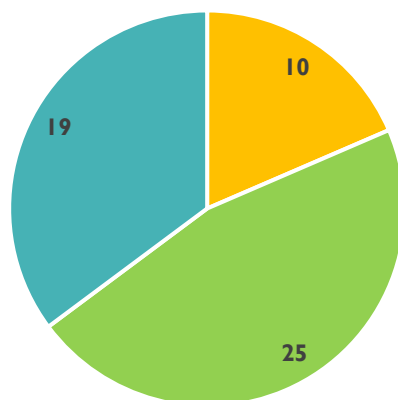
1. Les modalités d'intervention

Différentes modalités d'intervention pour caractériser les projets du PADE ont été utilisées à la suite du nouveau modèle d'intervention partagé qui avait été proposé à l'issue de l'évaluation du 2^{ème} plan d'actions (PADE 2015-2019).



Au total des 54 projets, 1 projet consistait à **communiquer/montrer l'exemple**, 9 à **communiquer/sensibiliser**, 2 à **intervenir/légiférer**, 1 à **intervenir/financer**, 22 à **intervenir/agir directement**, 1 à **outiller**, 1 à **outiller/mettre en réseau**, 13 à **outiller/former**, 4 à **outiller/accompagner**.

Répartition des 54 projets suivant les 3 grandes modalités d'intervention



■ communiquer ■ intervenir ■ outiller ■

Sur les 17 projets de l'axe 1, ceux-ci se répartissaient de la manière suivante sur les modalités d'intervention :

- 1 sur **communiquer/monttrer l'exemple**, 1 sur **communiquer/sensibiliser**,
- 2 projets sur **intervenir/légiférer**, 1 sur **intervenir/financer**, 9 sur **intervenir/agir directement**,
- 1 sur **outiller**, 1 sur **outiller/mettre en réseau**, 1 sur **outiller/former**.

Sur les 14 projets de l'axe 2, la répartition était la suivante :

- 3 sur **communiquer/sensibiliser**,
- 1 sur **intervenir/agir directement**,
- 9 sur **outiller/former**, 1 sur **outiller/accompagner**.

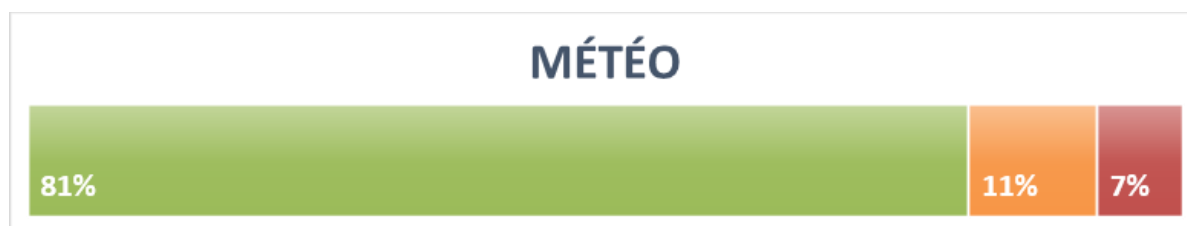
Sur les 23 projets de l'axe 3, la répartition était la suivante :

- 5 sur **communiquer/sensibiliser**,
- 12 sur **intervenir/agir directement**,
- 3 sur **outiller/former**, 3 sur **outiller/accompagner**.

2. La météo des projets

Pour chacun des projets, les référent.e.s avaient le choix entre 3 types de météo : une météo bonne (vert), une météo moyenne (orange) ou une météo mauvaise (rouge). Ces informations permettent de donner une indication sur la mise en place des projets, mais il convient de garder une prudence à la lecture de ces données. Elles renvoient en effet à une estimation subjective de la « météo » des projets. Or il peut y avoir différentes interprétations sur ce que signifie une « bonne » ou « mauvaise » météo. De même, il peut y avoir des perceptions contrastées de la mise en place d'un projet, un même projet pouvant être évalué plus positivement par certaines personnes et plus négativement par d'autres. Les indications données par les référent.e.s de manière complémentaire à cette météo (sur les étapes franchies, les difficultés rencontrées, les solutions mises en place...) sont ainsi essentielles à récolter parallèlement.

Sur l'ensemble du plan, on constate que 81 % des projets (44 projets) présentent une météo considérée comme bonne (vert), 11 % (6 projets) une météo moyenne (orange) et 7 % (4 projets) une météo mauvaise (rouge)³².



³² Informations récoltées à la date du 20 octobre 2023.

Suivant les axes, la météo se présente comme suit :

Pour l'axe 1 : sur 17 projets, 88 % (15 projets) sont en vert, 12 % (2 projets) en orange ;

Pour l'axe 2 : sur 14 projets, 79 % (11 projets) sont en vert, 14 % (2 projets) en orange, et 7 % (1 projet) en rouge;

Pour l'axe 3 : sur 23 projets, 78 % (18 projets) sont en vert, 9 % (2 projets) en orange, 13 % (3 projets) en rouge.



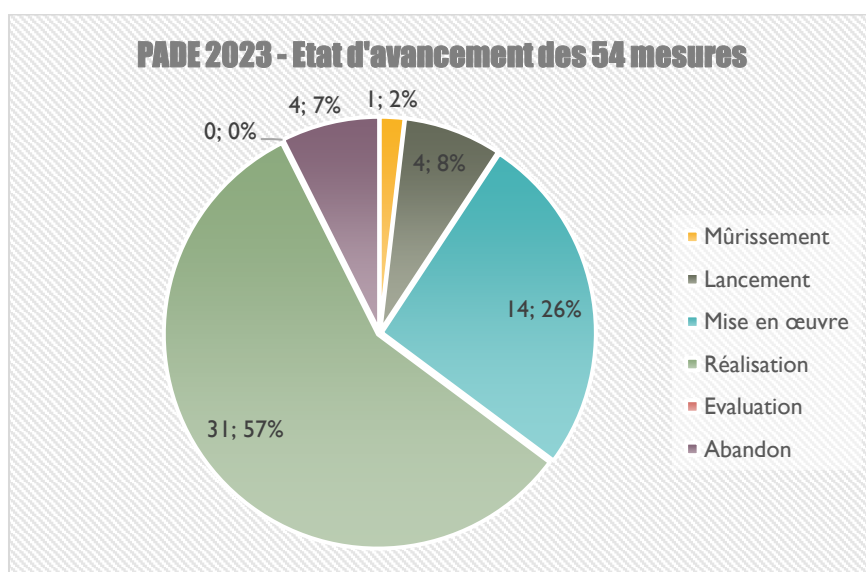
Peu importe l'axe analysé, on s'aperçoit donc que la tendance est bonne puisque la majorité des projets au sein de chacun des axes sont majoritairement associés à une météo favorable.

Néanmoins, c'est dans l'axe 1 que les projets semblent se concrétiser avec le moins de difficultés et sont le plus repris avec une météo en vert.

3. L'état d'avancement des actions

En ce qui concerne l'état d'avancement, les référent.e.s pouvaient choisir entre 5 stades : mûrissement, lancement, mise en œuvre, réalisation ou évaluation. Une 6ème rubrique a vu le jour pour pouvoir définir les projets abandonnés.

Sur l'ensemble des projets, 2% (1 projet) sont considérés à l'état de mûrissement, 8% (4 projets) à l'état de lancement, 26% (14 projets) à l'état de mise en œuvre, 57% (31 projets) à l'état de réalisation, 0% (0 projet) à l'état d'évaluation et 7% (4 projets) à l'état d'abandon.



Il est à souligner que le présent rapport a été clôturé à la date du 15 mars 2024. Certains projets ont pu avancer depuis lors. Par ailleurs, plusieurs projets ont une temporalité différente de celle du PADE, et se prolongeront au-delà de la durée du Plan. En vue de l'élaboration du prochain Plan, il conviendrait néanmoins d'identifier les projets qui n'ont pas été réalisés et dont la reprise dans le prochain Plan apparaît judicieuse afin d'en appuyer la consolidation. Pour les projets réalisés, d'autres questions peuvent être posées en vue du prochain Plan : une pérennisation et/ou une extension du projet serait-elle à prévoir ? Si des recommandations ont été élaborées en fin de projet, quelles sont les pistes d'actions futures, les points d'attention à avoir ?

FIL ROUGE DE LA PARTICIPATION DANS LE PLAN D' ACTIONS

La participation est non seulement un droit reconnu aux enfants par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), mais aussi l'un des quatre piliers qui fondent celle-ci.

« L'article 12 de la CIDE dispose ainsi que « les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant » et qu'à cette fin, ils s'engagent à donner à l'enfant « la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié ».

Le Comité des droits de l'enfant précise par ailleurs dans son observation générale n° 123 que « les opinions exprimées par des enfants peuvent apporter de nouvelles perspectives et des données d'expérience, et (qu') il devrait en être tenu compte lors de la prise de décisions, de l'élaboration des politiques et (...) des lois ou des mesures ainsi que lors de leur évaluation ».

L'importance de ce principe-clé de la CIDE a été reconnue dans le PADE wallon 2020-2024 qui en a fait un fil rouge transversal aux différents axes. Plusieurs projets, relevant de différentes compétences, et poursuivant différents objectifs, ont ainsi été pensés et réalisés en incluant une dimension participative avec les enfants. Nous mettons en exergue dans cette partie du rapport ces projets et les enseignements qui en ont été tirés du point de vue méthodologique (de mise en place de projets participatifs). Un point est également consacré plus spécifiquement au projet 1.8.5 relatif à « l'organisation d'un dispositif participatif qui impliquera des enfants dans l'accompagnement de la mise en œuvre du PADE et dans son évaluation à mi-parcours ». Nous y reprenons les apports de ce projet pour le plan 2025-2029, ce dispositif ayant conduit à plusieurs pistes de réflexions, lesquelles devront encore être prioritaires et opérationnalisées.

1. Les 12 projets participatifs du plan d'action

Douze projets du PADE wallon 2020-2024 ont ainsi pour point commun d'inclure une dimension participative, des enfants ayant été associés à la réalisation de ces projets (en tout ou en partie), ou le renforcement de la participation des enfants ayant été l'objectif poursuivi par ces projets.

Il s'agit des projets suivants :

- ✓ 1.8.2 : Elaborer un vademecum portant sur la mise en place de Conseils Communaux d'Enfants/ de Jeunes (CCE et CCJ)
- ✓ 1.8.3 : Organiser un dialogue intergénérationnel sur la crise du Covid-19 en Wallonie et les leçons à en tirer pour la gestion de futures crises systémiques
- ✓ 1.8.4 : Créer des outils childfriendly sur les CCE et CCJ
- ✓ 1.8.5 : Organiser un dispositif participatif qui impliquera des enfants dans l'accompagnement de la mise en œuvre du PADE et dans son évaluation à mi-parcours
- ✓ 1.9.1 : Organiser un 5ème Parlement Jeunesse - les Objectifs de développement durable sous l'angle de l'effet papillon - dialogue interculturel entre classes d'écoles wallonnes et classes d'écoles africaines sur l'impact de nos modes de consommation à travers le monde
- ✓ 1.9.2 : Inciter les jeunes à proposer des projets en lien avec les objectifs de développement durable
- ✓ 2.2.1 : Inscrire un module de formation en droits de l'enfant dans le guide de formations de l'EAP
- ✓ 3.2.3 : Organiser une participation des enfants dans le cadre du plan Energie - climat 2030
- ✓ 3.3.2 : Lancer un appel à projets à destination des CCE et CCJ afin d'impliquer les enfants dans la réflexion sur la centralité en aménagement du territoire et les aménagements des espaces publics
- ✓ 3.3.3 : Systématiser la participation des enfants dans le cadre des Opérations de Développement Rural
- ✓ 3.5.1 : Inciter les sociétés de logement social à faire appel à un processus participatif avec les enfants dans le cadre de l'embellissement et l'aménagement des communs
- ✓ 3.13.1 : Encourager la mise en place de projets participatifs au sein des maisons d'accueil

La mise en place et les réalisations de ces projets ont été décrites dans la 1^{ère} partie de ce rapport. Ces projets sont divers, non seulement en raison des thématiques traitées, des compétences visées, mais aussi en raison du niveau sur lequel ils peuvent être situés sur l'échelle de la participation.

I.1 L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Certains relèvent de l'information et de la communication à destination des enfants (dans le but par exemple de les informer de dispositifs participatifs les concernant), d'autres de la consultation, d'autres de la cogestion, et d'autres encore combinent ces différents niveaux. Ce qui est important à souligner à travers cela, c'est qu'il n'est pas nécessaire de toujours viser le niveau le plus élevé pour faire appliquer le droit à la participation. Il est important de dépasser le niveau de l'information pour rencontrer la participation au sens plein de la CIDE (à savoir entendre les enfants et prendre leur avis au sérieux, dans les décisions qui les concernent), mais cette étape est également importante pour donner aux enfants la connaissance et les outils permettant la réalisation effective de leurs droits.

+	Autogestion	Les enfants et les jeunes assument l'entière responsabilité d'un projet ou de l'encadrement d'un groupe (expérimentation et inventivité sociale).
Cogestion	Coresponsabilité	Les enfants et les jeunes portent la responsabilité d'une partie de l'activité
	Codécision	Les enfants et les jeunes sont associés à l'organe de décision (p.ex. au comité) et les décisions sont prises conjointement avec eux.
	Coréalisation	Les enfants et les jeunes prennent une part active à la réalisation conjointe d'une activité.
	Concertation	Les enfants et les jeunes sont associés à la recherche de solutions ou de nouveaux projets.
	Consultation	Les enfants et les jeunes peuvent exprimer leur avis (forum, questionnaires, entretien, etc.).
	Information	Les enfants et les jeunes sont tenus informés.
-	Présence	Les enfants les jeunes sont invités mais sans être pris en considération.
	Absence	Les enfants et les jeunes ne sont pas invités.

Echelle de la participation élaborée par Roger Hart, revisitée en décembre 2011 par Frédéric Cerchia et Pierre Corajoud (tiré de [participation/implication des élèves dans des projets de promotion de la santé](#)). Référence : R.Hart « Monter l'échelle de la participation », les enfants d'abord, UNICEF, 1992

1.2 LES 9 RÈGLES D'OR DE LA PARTICIPATION

Si les projets du PADE réunis sous le fil rouge de la participation sont donc divers, ils partagent toutefois des enjeux communs. A cet égard, les [9 « règles d'or » de la participation](#)³³ ont été présentées aux porteurs des projets participatifs au début de la mise en œuvre du PADE :

1. Transparence et information
2. Participation volontaire
3. Un cadre bienveillant et respectueux
4. Pertinence
5. Un environnement, une temporalité et des méthodes adaptés aux enfants
6. Inclusion
7. Soutien par la formation/l'accompagnement
8. Une participation sûre et prenant compte des risques
9. Responsabilité, devoir de suite

Par ailleurs, plusieurs temps de rencontre ont été organisés autour de ces projets. A partir de ces partages d'expériences, nous avons dégagé plusieurs réflexions et enseignements méthodologiques transversaux à ces différentes règles d'or. **Plusieurs pistes de réflexion et d'action ont été également proposées. Celles-ci devront être approfondies et faire l'objet d'un travail de priorisation et d'opérationnalisation en vue de préciser les recommandations pour le prochain Plan.**

1.3 RÉFLEXIONS ET ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1.3.1 *L'adaptation de l'information aux enfants*

Relativement aux règles d'or n°1 et n°5, **l'importance d'adapter l'information aux enfants**, à partir d'une communication et d'outils childfriendly, a régulièrement été rappelée lors des discussions. Mais dans le cadre de certains projets, cet exercice s'est révélé particulièrement ardu lorsqu'il a fallu appréhender des notions complexes et techniques, tels que le PADE et l'action de la Wallonie.

³³ Pour une présentation plus exhaustive de ces 9 règles d'or et de leur mise en pratique dans un processus participatif : Vade-mecum sur « la participation des enfants aux décisions publiques : pourquoi et comment impliquer les enfants » (à partir d'une recherche commanditée et pilotée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, et mise en œuvre par Eurochild, 2014). Téléchargeable sur le site de l'OEJAJ : https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/Hors_PublicationsTravaux/Documents/CIDE/Participation_des_enfants_en_FWB/La_participation_des_enfants_et_des_jeunes_aux_decisions_publicques/VadeMecum_PED_def_1_.pdf

Plusieurs pistes ont été émises :

- Proposer comme projet pour le prochain PADE de faire une version childfriendly du PADE + de la diffuser parallèlement à une information plus générale sur les droits de l'enfant³⁴
- Partager les outils existants : outils childfriendly + outils pour adapter la communication de façon childfriendly

1.3.2 L'enjeu de la temporalité et du calendrier

Plusieurs points d'attention ont aussi été relevés concernant la question de la temporalité et du calendrier dans la mise en place de projets participatifs, renvoyant à la règle d'or n°5 mais aussi plus largement à d'autres règles comme la construction d'un cadre bienveillant et respectueux :

- Trouver un équilibre entre un calendrier trop concentré (risque d'épuisement des enfants) et un calendrier trop étalé (risque de décrochage des enfants) ; ajusté aux attentes et attendus du projet.
- A côté des temps de « travail », d'activités ou d'animations, différents temps doivent être prévus et pensés dans l'organisation du timing pour prendre en compte les besoins des enfants, mais également consolider le groupe, la motivation et l'engagement :
 - Prévoir le temps pour la « construction du groupe », la mise en confiance, l'interconnaissance ;
 - En plus des temps de pause et d'aération, prévoir aussi des temps de plaisir et de délasserment (qui participent aussi de la motivation des enfants pour le projet, de la dynamique de groupe, ...)
 - Prévoir le temps de la « célébration » du projet et de la restitution des résultats.

Pour les projets qui sont lancés dans le cadre de marchés publics, une attention particulière doit être accordée au calendrier demandé, pour que celui-ci colle avec une démarche participative impliquant les enfants, puisse être adapté au rythme des enfants. Par ailleurs, il est important de souligner que le calendrier du projet doit être distingué du calendrier du marché public (qui doit être plus large) afin de prévoir le temps de lancement ainsi que le temps de clôture, et éviter au maximum les situations où le projet doit se clôturer dans des délais difficilement tenables.

³⁴ La sensibilisation et l'information des enfants à leurs droits est en effet également une recommandation qui est ressortie du projet de consultation des enfants autour du PADE (projet I.8.5).

1.3.3 *L'information, la formation et l'accompagnement : des enfants, et des professionnels*

La règle d'or n°7 suppose l'accompagnement des enfants dans l'exercice de leur droit à la participation. Le projet participatif 1.8.5 a rappelé l'importance d'informer et de former les enfants à leurs droits (et de faire le lien entre la CIDE et leurs situations de vie), de les soutenir méthodologiquement dans la mise en place de consultations auprès d'autres enfants et de les accompagner par rapport à ce que ces projets participatifs peuvent soulever comme réflexions et/ou confrontations à des situations qui les interpellent. Comme le souligne l'évaluation du projet 1.8.5, il s'agit également de veiller à l'état émotionnel et affectif des enfants et des jeunes, à permettre des moments d'expression des ressentis. Cette dimension doit ainsi également être considérée dans l'accompagnement qui sera nécessaire à la mise en place d'un projet participatif, ce qui nécessite dans certains cas un appui externe.

Différentes **recommandations** ressortent de plusieurs projets afin de **renforcer la sensibilisation, l'information et la formation des enfants à leurs droits, et au droit à la participation** :

- Développer largement des actions d'information et de sensibilisation des enfants à leurs droits. Il ressort en effet du projet 1.8.5 qu'une part encore trop importante d'enfants semble ne pas connaître la Convention internationale des droits de l'enfant ; et que parmi les enfants en ayant entendu parler, ils sont également nombreux à exprimer ne pas se sentir concernés, ce qui est interpellant.
- Prévoir des actions relatives à la (non-) connaissance et au (non-)recours aux services et ressources d'aide et de défense des enfants. Un autre constat interpellant ressortant du projet 1.8.5 concerne en effet le manque de connaissance et/ou le manque de recours aux services et acteurs auxquels les enfants peuvent s'adresser lorsqu'ils rencontrent des situations problématiques.
- Développer des actions relatives à la formation de compétences permettant l'exercice (effectif) du droit à la participation, par exemple sur les compétences à l'expression et à la prise de parole, comme l'éloquence.

Par ailleurs, comme l'ont souligné les membres du GP CIDE à de nombreuses reprises, si les enfants doivent pouvoir être accompagnés, les professionnels eux-mêmes ont besoin de soutien, ceci afin de pouvoir mettre en œuvre un processus respectant les neuf règles d'or rappelées plus haut. Cet accompagnement est à réfléchir en amont et à mettre en place selon les objectifs du projet, les thématiques abordées, les compétences qu'il suppose, celles dont de l'équipe dispose et celles pour lesquelles une aide extérieure est nécessaire.

Cet accompagnement peut prendre différentes formes :

- Faire appel à des experts ou professionnels de la participation avec les enfants pour mener ou accompagner le projet, ou les consulter à certains moments clés du projet (notamment en début de projet afin d'anticiper les besoins et les difficultés qui peuvent se présenter). Si le public impliqué dans le projet présente certaines formes de

vulnérabilité, et/ou si le projet aborde des thématiques plus sensibles ou des sujets conflictuels, l'accompagnement doit également être pensé en ce sens. A cet égard, il est important de considérer que l'émergence de thématiques sensibles ou l'exposition à des situations préoccupantes (par exemple des témoignages de violences) n'est pas toujours prévisible. Les professionnel.les qui portent les projets doivent pouvoir y réagir le cas échéant et être outillés/soutenus pour cela.

- Former (les agents de la Région wallonne) aux droits de l'enfant et à la participation.
- Organiser des temps de rencontres et d'échanges méthodologiques : partager les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées, les expériences ...
- Diffuser, faire connaître et partager des outils.

Plusieurs pistes (à approfondir) ont ainsi été émises pour le prochain PADE :

- Diffuser largement l'e-learning de l'EAP réalisé dans le cadre du projet 2.2.1 et suivre son utilisation.
- Poursuivre l'organisation de formations aux droits de l'enfant et organiser des modules spécifiques à la participation avec les enfants, en tenant compte des enseignements tirés du projet 2.4.2.
- Informer les élus locaux des dispositifs existants (outils et ressources existants, appels à projets existants, financements possibles...) qui renforcent la participation des jeunes au niveau local. La période post-élection (1^{er} trimestre 2025) semble la meilleure période pour organiser cette formation. Cette journée de formation et information serait également l'occasion de pouvoir présenter et communiquer sur le PADE.
- Créer une « ressourceurie » (un espace partagé en ligne pour diffuser et partager des outils, formations, acteurs ressources... de la participation des enfants).
- Poursuivre et instituer les temps d'échanges entre porteurs de projets participatifs ; mettre en réseau (faire connaître les projets, les outils, les personnes...).
- Pour certaines fonctions (au sein de la Région Wallonne), réfléchir à intégrer la dimension de la participation des enfants dans les missions des agents (et les former pour) ; prévoir un temps de travail avec les enfants dans les descriptions des postes de fonctions.

1.3.4 L'enjeu du recrutement et de la communication

Une difficulté importante rencontrée dans différents projets a été le recrutement des enfants. Plusieurs projets ont dû revoir à la baisse le nombre d'enfants participants, ou changer de stratégie/méthodologie, par exemple en travaillant avec des écoles. Une piste pour le prochain PADE (à approfondir) consisterait à identifier s'il existe une ou plusieurs publication(s) avec des outils et méthodes concrètes pour recruter les enfants pour des projets participatifs : si oui, les faire circuler ; si ce n'est pas le cas, proposer un projet visant l'élaboration d'une telle

publication, en incorporant les recommandations ci-dessous qui ont été partagées en GP CIDE.

Plusieurs réflexions et recommandations ont été partagées en GP CIDE:

I. Passer par des organisations (des structures travaillant avec des enfants et des jeunes)

Ce lien avec des organisations peut prendre plusieurs formes : comme relais pour l'information et le recrutement, mais aussi comme partenaires dans la construction et la mise en œuvre même du projet (l'organisation étant pleinement associée au projet). Ne pas juste mobiliser les organisations comme relais mais les intégrer pleinement au projet permet par ailleurs de lever une difficulté qui a été rencontrée dans certains projets : la frilosité à partager l'information auprès de leur public en raison de la « concurrence » qui peut exister entre structures pour « capter » et accrocher les enfants et les jeunes. Plusieurs associations ont aussi relayé avoir elles-mêmes une difficulté à recréer du collectif après la période covid.

Plusieurs avantages sont retirés de cette collaboration :

- Toucher un plus grand nombre d'enfants.
- Bénéficier de l'expertise et de l'expérience de structures telles que les mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, écoles de devoir, conseils communaux d'enfants et de jeunes, AMO, ..., pour adapter au mieux le processus et les activités aux enfants et prendre en compte leurs besoins.

Mais plusieurs difficultés peuvent également être rencontrées dans le contact avec ces structures :

- Intégrer le projet dans le programme et le calendrier d'activités de la structure. Pour cela, il est conseillé de mener le projet sur une année scolaire et/ou dès le début de l'année scolaire, en contactant la structure avant que les activités de l'année ne soient toutes planifiées.
- Réticence des associations à entrer dans des processus participatifs externes en raison d'une méfiance provenant d'expériences précédentes qui ne se sont pas bien passées ; crainte d'une récupération politique.

La collaboration avec les écoles a également été relevée comme piste de solution. L'avantage est de toucher un public plus important, et de ne pas mobiliser les enfants et les jeunes durant leur temps libre. En effet, plusieurs jeunes ont exprimé dans le cadre du projet I.8.3 l'importance de pouvoir « zoner » (« ne rien faire ») pendant leur temps libre, ou le consacrer à leurs activités extrascolaires ; l'organisation de projets durant ces temps (le mercredi après-midi, un jour férié...) pouvant dès lors constituer un frein à leur participation. Certains points d'attention sont toutefois relevés : collaborer avec des écoles demande une certaine organisation et de s'y prendre longtemps à l'avance (trouver des accords et dégager du temps dans le rythme scolaire

n'étant pas aisé) ; maintenir la participation volontaire est essentielle (alors que le public est d'une certaine manière « captif »), il faut insister sur la possibilité pour les enfants de pouvoir se retirer à tout moment du processus.

2. Elargir les canaux de communication traditionnellement utilisés ; mobiliser des « influenceurs.ses » ; aller à la rencontre des enfants et des jeunes là où ils sont

La manière de communiquer auprès des jeunes a aussi été questionnée. Les difficultés rencontrées dans le recrutement pour certains projets invitent à élargir les canaux traditionnels de communication, en s'ouvrant par exemple aux réseaux sociaux utilisés par les jeunes ou en passant par des influenceurs/influenceuses, des « ambassadeurs » ayant une certaine visibilité et notoriété auprès du public-cible.

La consultation menée dans le cadre du projet I.8.5 montre toutefois que les réseaux sociaux ne sont pas les seuls outils de communication à privilégier. L'école semble être également un espace à mobiliser de manière prioritaire pour la communication auprès des enfants et des jeunes.

Enfin, il a également été souligné qu'une explication orale fonctionne souvent mieux qu'un support écrit. Si c'est possible, il peut être utile de prévoir des ressources pour aller présenter le projet dans les lieux physiques où se réunissent les enfants et les jeunes.

Ces éléments de réflexion concernant la communication auprès des enfants et des jeunes concernent non seulement la question du recrutement pour un projet, mais plus globalement tout enjeu de communication : diffuser une information, les résultats d'un projet ; informer de l'existence de certains programmes ...

3. Avoir une « identité de projet »

Concernant l'information et la communication, un autre élément qui a été souligné dans plusieurs projets est l'importance de donner une « identité » au projet : avoir un visuel, un nom attractif, un logo, des couleurs identifiables... La communication est alors facilitée et plus attractive, et permet également une identification au projet.

4. Co-construire le projet avec les enfants

Une autre piste relevée pour faciliter l'engagement des enfants et des jeunes dans un projet est de partir de leurs préoccupations, et de les impliquer dès le départ dans la conception du projet. Ceci permet non seulement de susciter leur intérêt, mais également de penser le cadre de la participation de manière telle à ce que celui-ci tienne compte de leurs attentes et besoins (en termes de contenu et de méthodologie, mais également sur les aspects plus pratiques et organisationnels tels que la mobilité, la temporalité et le calendrier, ...).

5. La perspective de la rencontre

Proposer un projet qui comporte une dimension de « rencontre », où les enfants et les jeunes vont rencontrer d'autres enfants et d'autres jeunes est également une piste relevée dans les échanges. C'est une dimension qui semble en effet particulièrement

motiver les enfants et les jeunes à s'engager dans un projet. Passer par des groupes déjà constitués (« groupes de pairs ») apparaît toutefois aussi intéressant à combiner avec la perspective de la rencontre, les enfants et les jeunes ayant davantage tendance à s'engager à plusieurs (avec d'autres personnes qu'ils connaissent) que seuls, l'effet de groupe pouvant être un levier positif dans ce cas.

6. La reconnaissance et la valorisation de la participation

Enfin, la reconnaissance et la valorisation de la participation des enfants et des jeunes apparaissent comme une dimension essentielle pour susciter l'intérêt et l'engagement. Cette reconnaissance peut prendre différentes formes : une forme de « récompense » (cadeau pour les remercier de leur engagement) ; un document attestant de leur engagement et de leur participation (comme un « diplôme ») ; la « célébration » du projet (par exemple autour d'un événement de clôture) ; une présentation des résultats aux personnes ayant une certaine autorité/un pouvoir de décision et qui pourront donner suite (par exemple à une consultation).

Cette reconnaissance doit également intervenir en début de projet, lors de la phase d'information, avec une attention portée à souligner leur légitimité à participer, et que leur parole sera prise en considération. En effet, dans certains projets, une part importante des jeunes participants ont exprimé le sentiment de ne pas avoir l'âge/les compétences/l'expérience pour participer. Il est à cet égard important d'insister sur l'accompagnement dont ils bénéficieront (et de soigner cet accompagnement) ; et de les informer suffisamment (non seulement sur le processus mis en place, mais aussi en termes de contenus, sur le sujet à explorer).

1.3.5 L'importance du « devoir de suite », la question de la pérennisation et/ou de l'utilisation des résultats des projets

Le point précédent soulignait l'importance de la reconnaissance et de la valorisation de la participation des enfants. A cet égard, la question de la responsabilité et du devoir de suite a régulièrement été évoquée lors des rencontres et échanges autour du suivi des projets participatifs. Il s'agit également d'une interpellation récurrente des enfants et des jeunes engagés dans des projets participatifs. Cette dimension renvoie à différents éléments :

- S'assurer que la parole des enfants soit correctement comprise, interprétée et rapportée → à cet égard, les rapports et recommandations peuvent être co-construits avec les participants (ce qui demande un travail d'accompagnement à ne pas sous-estimer), ou validés par ceux-ci avant qu'ils ne soient transmis. Les enfants eux-mêmes peuvent participer à la présentation de ces résultats, en veillant à les préparer à cela.
- Devoir de suite : afin que le projet participatif ne reste pas figuratif, il est essentiel d'y donner suite, de porter les résultats là où ils peuvent être suivis d'effets, de suivre les réponses apportées. Ce rôle revient davantage aux agents (du Ministère), qu'aux prestataires ayant réalisé les projets.
- Evaluation du processus avec les enfants
- Retour vers les participants

Ces éléments sont essentiels à considérer dès la conception du projet (au niveau de sa temporalité, de ses ressources, des personnes qui en assureront le suivi...) afin de maximiser l'impact qu'il peut avoir. Ils nécessitent de réfléchir, dès le départ, au « futur » du projet, à ce qui en sera fait, sa diffusion, et à mettre en place (sans attendre la fin) ce qu'il faut pour cela.

2. Processus de consultation des enfants sur le PADE

2.1 LE PROJET 1.8.5 DU PLAN D' ACTIONS

Le projet 1.8.5 portait sur l'organisation et l'accompagnement d'un dispositif participatif impliquant des enfants dans le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant en Wallonie (PADE) 2020-2024.

Mené par le Creccide (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie ASBL), le projet a impliqué cinq conseils communaux d'enfants/jeunes (jusque 18 ans) dans l'organisation de dispositifs locaux de consultation auprès des enfants résidant dans les communes concernées, sur le contenu du PADE et sa mise en œuvre.

Dans ce point, nous résumons les différentes étapes menées et nous présentons les apports de ce processus, sur les recommandations élaborées par les enfants en vue du prochain Plan.

Les 7 étapes du projet :

- **1^{ère} phase :**

Les conseils communaux d'enfants (CCE) des communes de Beauvechain (Brabant wallon), Fosses-La-Ville (Namur), Grâce-Hollogne (Liège), Neufchâteau (Luxembourg) et le conseil communal des jeunes (CCJ) de Mons (Hainaut) ont été sélectionnés le 8 février 2023 à la suite de l'appel à candidature. Il a été veillé à ce que la sélection des CCE et CCJ tienne compte d'une diversité typologique (rural, semi-rural, urbaine,..) et avec des indicateurs socio-économiques différents.

- **2^{ème} phase :**

La formation des adultes encadrants des CCE et CCJ s'est tenue à Jambes le 14 février 2023 et dès le 6 mars, l'équipe du Creccide et les adultes encadrants ont également réalisé des formations à destination des enfants et des jeunes afin de les informer sur la CIDE et les différents droits ainsi que sur le contenu du plan d'actions wallon et sur le découpage institutionnel belge.

- **3^{ème} phase :**

Avec le soutien du prestataire et des encadrants, les enfants et les jeunes ont ensuite opéré des choix quant aux thématiques qu'ils souhaitaient voir abordées.

Les thématiques choisies sont :

Le CEE de Beauvechain : un/des modules de formation aux droits de l'enfant pour les enfants/adolescents.

Le CEE de Fosses-La-Ville a priorisé 9 droits : droit à la sécurité, au logement, à l'alimentation de qualité, le droit aux loisirs, le droit à la santé, le droit à la liberté d'expression, d'avoir une identité, le droit à la famille, et le droit à se déplacer.

Le CEE de Grâce-Hollogne : la mobilité et le développement durable.

Le CCJ de Mons : la communication des communes sur la participation des enfants et des jeunes dans les actions qu'elles mènent.

Le CCE de Neufchâteau : la mobilité et le développement durable.

- **4^{ème} phase :**

Lors de cette phase, le prestataire est venu en soutien méthodologique entre avril et septembre pour la mise en place locale de la consultation auprès d'autres enfants sur le territoire communal afin de pouvoir récolter et analyser leur parole. Plusieurs méthodologies ont été utilisées pour ces consultations (questionnaires, focus groups à partir du jeu « feelings »,...).

- **5^{ème} phase :**

De cette récolte d'informations auprès des autres enfants et jeunes, les CCE et CCJ ont pu travailler en octobre sur les recommandations qu'ils souhaitaient transmettre aux représentants politiques et le choix des supports utilisés pour présenter celles-ci.

- **6^{ème} phase :**

Les enfants et jeunes ont participé le 22/11/2023 à une visite du Parlement wallon suivie d'une rencontre avec les décideurs politiques auprès desquels ils ont pu transmettre leurs recommandations. Les Ministres Christie Morreale, Valérie De Bue et Adrien Dolimont étaient présents lors de cet évènement ainsi que le Délégué général aux droits de l'enfant, une représentante de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles, le Directeur du SPW IAS, l'Inspectrice du Département de l'Action sociale du SPW IAS, ainsi que des référents wallons du Groupe permanent de suivi de la convention internationale des droits de l'enfant et le Président du Creccide.

- **7^{ème} phase :**

L'évaluation participative du projet s'est déroulée dans la foulée de l'évènement. Plusieurs temps d'évaluation intermédiaire ont aussi eu lieu en cours de projet. Par ailleurs, tout au long du processus, les réunions du comité d'accompagnement du projet ont également permis d'échanger sur la mise en place d'un tel processus. De nombreux enseignements ont été tirés de ces différents moments d'échanges et d'évaluation, et ont été intégrés dans le point

précédent (1.3) portant sur les réflexions et enseignements méthodologiques à la mise en œuvre de projets participatifs.

En plus de ces enseignements généraux relatifs à une démarche participative avec des enfants, certains points d'attention plus particuliers concernant une démarche de consultation dans le cadre du PADE ont été relevés. La complexité et l'ampleur du projet (complexité des notions à aborder, mise en place d'une consultation par les enfants auprès d'autres enfants) a nécessité un accompagnement important de la part du Creccide et un engagement soutenu de la part des CCE/CCJ partenaires. Dans le cadre de projets similaires à l'avenir, il serait important d'anticiper davantage la préparation (en amont) de ce type de processus et de prévoir un temps plus important, ainsi que de mettre à disposition des documents adaptés (childfriendly) pour la familiarisation avec le PADE. Il est également important de noter que la perspective d'être écouté par les adultes et les autorités régionales a constitué un levier important à l'engagement des enfants.

Le rapport final a été livré pour le 15 décembre 2023 et [la brochure portant sur ce processus participatif est accessible en ligne](#)³⁵ et jointe en annexe de ce rapport. Vous y trouverez un compte-rendu détaillé de ces différentes phases, les résultats et l'évaluation du projet ainsi que de nombreux points d'attention sur la mise en place d'une démarche de ce type.

μ

³⁵ <https://www.creccide.be/wp-content/uploads/2024/01/20231205-Rapport-final-Objectif-PADE-vf-protège.pdf>

2.2 RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION POUR LE PROCHAIN PADE

La liste exhaustive des recommandations émises par les enfants est reprise dans la brochure susvisée (section 12 – page 88 à 92). Elles y sont rassemblées selon la structure du PADE 2020-2024 afin de faire le lien entre les mesures et les recommandations.

Nous les résumons et les regroupons ici par thématique, afin de faciliter leur appropriation en vue de l'élaboration du prochain Plan. Par ailleurs, en nous appuyant sur ces recommandations, nous faisons des propositions d'actions qui pourraient être reprises dans le prochain Plan³⁶, moyennant un travail d'approfondissement, de priorisation et d'opérationnalisation.

2.2.1 Développement durable

Les recommandations émises par les enfants sur cette thématique peuvent être regroupées autour de deux grandes dimensions :

- I. Informer et sensibiliser les enfants et les jeunes (au travers d'animations ludiques et attrayantes) :
 - a. aux enjeux relatifs à la biodiversité et au développement durable ;
 - b. aux actions et comportements éco-coresponsables qu'ils peuvent adopter (notamment sur la consommation et les achats/le seconde main, le recyclage, le prêt,... ; l'alimentation/les fruits et légumes de saison ; etc.)
2. Soutenir l'adoption d'attitudes et de comportements éco-responsables (en plus de la sensibilisation) : en prévoyant les installations nécessaires (tels que les poubelles dans les transports en commun) ; en soutenant la création d'activités économiques ou le développement de projets et structures orientés vers la transition, et en les rendant « accessibles »³⁷ (seconde main, promotions des métiers de la réparation, commerces locaux et bio, projets collectifs locaux comme des potagers partagés, bibliothèques...) ; en équipant les particuliers (distribution de calendriers de saisons, de graines et arbres fruitiers...) ; en axant la communication sur ces projets, initiatives, produits, etc.

De ces recommandations, voici des pistes d'actions que nous proposons pour le prochain Plan :

- *Identifier ce qui existe en matière d'éducation et de sensibilisation au développement durable, ainsi que les manques et les besoins rencontrés. Sur cette base, déployer des actions pour élargir la diffusion de l'existant et/ou créer de nouvelles initiatives (selon les besoins identifiés).*

³⁶ Ces propositions n'ont donc pas été émises directement par les enfants, mais proposées par le GP CIDE à partir des recommandations des enfants.

Certaines propositions ne concernent pas directement la Région Wallonne mais renvoient aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles ne sont donc pas reprises ici, mais dans le rapport pour le PADE FWB.

³⁷ Cette accessibilité renvoie à différentes dimensions. Les enfants ont plus particulièrement mis l'accent sur l'accessibilité économique et géographique.

- *Poursuivre la réflexion concernant le soutien à l'adoption d'attitudes et de comportements écoresponsables chez les enfants et les jeunes. A partir d'études existantes sur la question, identifier les freins et les leviers, et mettre en place des actions pour y répondre.*

2.2.2 Communication

La communication vis-à-vis des enfants et des jeunes a été au cœur des préoccupations et de la consultation du CCJ de Mons. C'est également une dimension qui est ressortie d'autres projets du PADE (communiquer vers les jeunes afin qu'ils soient au courant d'activités qui leurs sont destinées, d'espaces de participation où ils peuvent s'exprimer...). Ce thème recouvre plusieurs enjeux : l'ajustement de la communication (sur le fond et la forme), les canaux mobilisés pour toucher les enfants et les jeunes.

La communication (et l'information) étant un levier essentiel pour l'activation des (autres) droits, elle nécessite d'être travaillée, et demande qu'on y alloue des moyens (humains, financiers, matériels) suffisants. Aux recommandations déjà relevées plus haut dans ce rapport, voici ce qui ressort en plus :

- Mobiliser les réseaux sociaux (comme Instagram), mais pas uniquement : l'école et les animations scolaires apparaissent aussi comme un canal pertinent. Encourager des canaux plus informels (bouche-à-oreille,...), et aller vers les enfants et les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent au quotidien (arrêts de bus, gares, cafés, parcs, fast-food, ...).
- Proposer une communication esthétique, humaine et enthousiaste

En termes d'action pour le prochain Plan, voici ce que nous identifions :

- *Identifier au sein de son secteur les activités, dispositifs, structures, ... à destination des enfants et des jeunes. Interroger les outils et actions de communication (actuellement) déployés pour toucher les enfants et les jeunes, évaluer leur pertinence et leur efficacité, et éventuellement les ajuster au regard des recommandations émises dans ce rapport.*

2.2.3 Participation des enfants, information et formation aux droits de l'enfant et à la participation

La participation et la formation aux droits de l'enfant ont été des dimensions explorées par plusieurs groupes. Globalement, il ressort que les enfants et les jeunes semblent en attente de pouvoir plus régulièrement faire entendre leur voix et s'engager dans des projets participatifs, et qu'ils insistent sur le suivi de ces projets (ce qui sera fait de leur voix). Même dans des structures participatives telles que les CCE/CCJ, l'organisation de consultations (par les enfants auprès d'autres enfants) ne semble pas toujours organisée régulièrement. L'évaluation de ce projet montre par ailleurs que lorsqu'ils en ont l'opportunité, les enfants font preuve d'un investissement important et sont reconnaissants de pouvoir exprimer leurs opinions, se faire le relais de l'avis des autres enfants/jeunes et transmettre leurs recommandations.

Les recommandations qui ressortent des consultations et qui sont décrites de manière exhaustive dans la brochure concernant tant la formation des animateurs.rices aux droits de l'enfant, que la formation des enfants, ainsi que la construction d'outils (comme une mallette

pédagogique sur les droits de l'enfant). Une idée qui est ressortie est d'organiser une journée par an sur la thématique des droits de l'enfant à l'école. Par ailleurs, un point d'attention relevé est de varier les médiums des ateliers/animations, ainsi que de prévoir suffisamment de temps où les enfants peuvent s'exprimer et partager/faire le bilan de ce qu'ils ont appris. Une autre idée proposée est de traduire le PADE en version childfriendly.

Relativement à la dimension de la participation, la question de la liberté d'expression a également été abordée dans certaines consultations. Si comme déjà souligné, il a été relevé la recommandation de permettre aux enfants et aux jeunes de donner leur avis de façon plus récurrente, **d'autres recommandations doivent nous interpeller au regard des constats négatifs qui leur sont sous-jacents** : sentiment que leur avis n'est pas important ou n'est pas pris en compte, voire crainte d'être jugés ou punis ; impression que les adultes ne sont pas sincères quand ils s'adressent aux enfants ... Deux pistes concrètes ont par ailleurs été proposées : avoir des personnes relais permettant une triangulation (médiation) ; mettre des boîtes à idées dans les écoles et sur les places de village.

Enfin, lors du suivi du processus, le prestataire a régulièrement fait part d'un **autre constat préoccupant qui est ressorti des rencontres avec les enfants et les jeunes : le manque de connaissances et/ou le manque de recours aux services et aux acteurs auxquels les enfants peuvent s'adresser lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou des situations problématiques**. Confrontés à des situations préoccupantes au regard du non-respect de certains de leurs droits, de nombreux enfants expriment ne pas en faire part à un adulte de référence (par crainte d'être jugé ou puni), mais en parler à leurs amis ou aller voir sur internet.

A partir de ces différents éléments, voici des pistes d'actions que nous proposons pour le prochain Plan :

- *Comme déjà proposé plus haut, et en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévoir des actions relatives à la (non-)connaissance et au (non-)recours aux services et ressources d'aide et de défense des enfants.*
- *Comme déjà proposé plus haut, créer une « ressource » (un espace partagé) autour des outils, formations, acteurs ressources... de la participation des enfants, et des droits de l'enfant.*
- *A l'échelon local (au niveau des communes), identifier les mécanismes et dispositifs existant permettant aux enfants de faire part de leur avis et projets ; communiquer dessus auprès des enfants afin qu'ils en aient connaissance ; en développer de nouveaux si l'existant paraît insuffisant.*
- *Comme déjà proposé plus haut, faire une version childfriendly du PADE + la diffuser parallèlement à une information plus générale sur les droits de l'enfant*

2.2.4 Mobilité

La mobilité a également fait l'objet de plusieurs consultations, avec une attention plus particulière autour des mesures 3.6.1 (« Améliorer le vécu de l'enfant dans son transport scolaire ») et 3.6.2 (« Développer la mobilité active autour des écoles et plans de déplacements scolaires, en collaboration avec la FWB »). Les recommandations des consultations (mises en regard de ces mesures à la fin de la brochure) rejoignent en partie certaines actions prévues dans le cadre de ces mesures (comme la sécurisation aux abords des écoles ou encore apprendre à l'école à rouler à vélo dans la circulation), mais proposent également d'autres éléments.

Ces dimensions ayant été plus spécifiquement choisies par les enfants, et reflétant donc leurs préoccupations, il serait intéressant que les porteurs de ces mesures (3.6.1 et 3.6.2) puissent se saisir des recommandations émises par les enfants afin d'évaluer le projet au regard des questions suivantes : par rapport à ce qui était prévu dans la mesure, qu'est-ce qui a pu être réalisé et qu'est-ce qui n'a pas pu l'être ? Qu'est-ce qui est encore prévu dans la poursuite (future) du projet ? Est-ce que ça rencontre les préoccupations et les recommandations émises par les enfants ? Si pas, dans quelle mesure les recommandations des enfants pourraient-elles être intégrées/prises en compte dans la poursuite du projet ?

Enfin, d'autres recommandations plus générales concernant la mobilité ont été émises, et renvoient globalement au renforcement des transports en commun et de la mobilité douce.

2.2.5 Violences et droit à la sécurité

Dans le cadre de certaines consultations, des situations préoccupantes ont été relevées, et concernent des situations de violences intrafamiliales, ou au sein de l'école (comme le harcèlement). Ces observations viennent renforcer la nécessité de poursuivre l'objectif de prévenir et de lutter contre toute forme de violence, ce qui constituait l'un des axes stratégiques du PADE FWB. Plusieurs recommandations des enfants renvoient d'ailleurs à certaines des mesures mises en place.

Par ailleurs, l'évaluation du projet 2.4.1 (formation aux droits de l'enfant du personnel des pouvoirs locaux) a mis en exergue le besoin rencontré par certains professionnels (agents de la RW) d'être outillés et/ou formés à prévenir et réagir lorsqu'ils sont confrontés à des situations de maltraitance ou de négligence. Outre la formation (générale) aux droits de l'enfant, des modules de formation plus spécifiques pourraient ainsi leur être proposés.

Les recommandations émises par les enfants soulignent la nécessité d'interdire toute forme de violence, et d'accompagner ces interdictions de campagnes d'information et de sensibilisation. Par ailleurs, ils mettent également en avant l'importance de mieux faire connaître les dispositifs existants (tels que les CPMS), et de mettre en place différents supports pour que l'enfant puisse faire part des situations problématiques rencontrées (espaces de parole, dispositifs écrits comme des « boîtes à soucis », personnes relais ...).

Si une série d'actions doivent être menées à d'autres niveaux de pouvoir, au niveau wallon certaines pistes peuvent être identifiées. Nous avons déjà proposé plus haut de prévoir dans le prochain PADE des actions relatives à la (non-)connaissance et au (non-)recours aux services et

ressources d'aide et de défense des enfants afin que ceux-ci puissent réagir et faire valoir leurs droits lorsqu'ils rencontrent des situations problématiques. Voici également d'autres pistes :

- *Proposer aux agent.e.s des outils et/ou des modules de formation relatifs à la prévention et à la lutte contre toute forme de violence à l'égard des enfants. [En tirant parti de ce qui a été développé dans le cadre du PADE FWB]*

2.2.6 Droit à l'alimentation

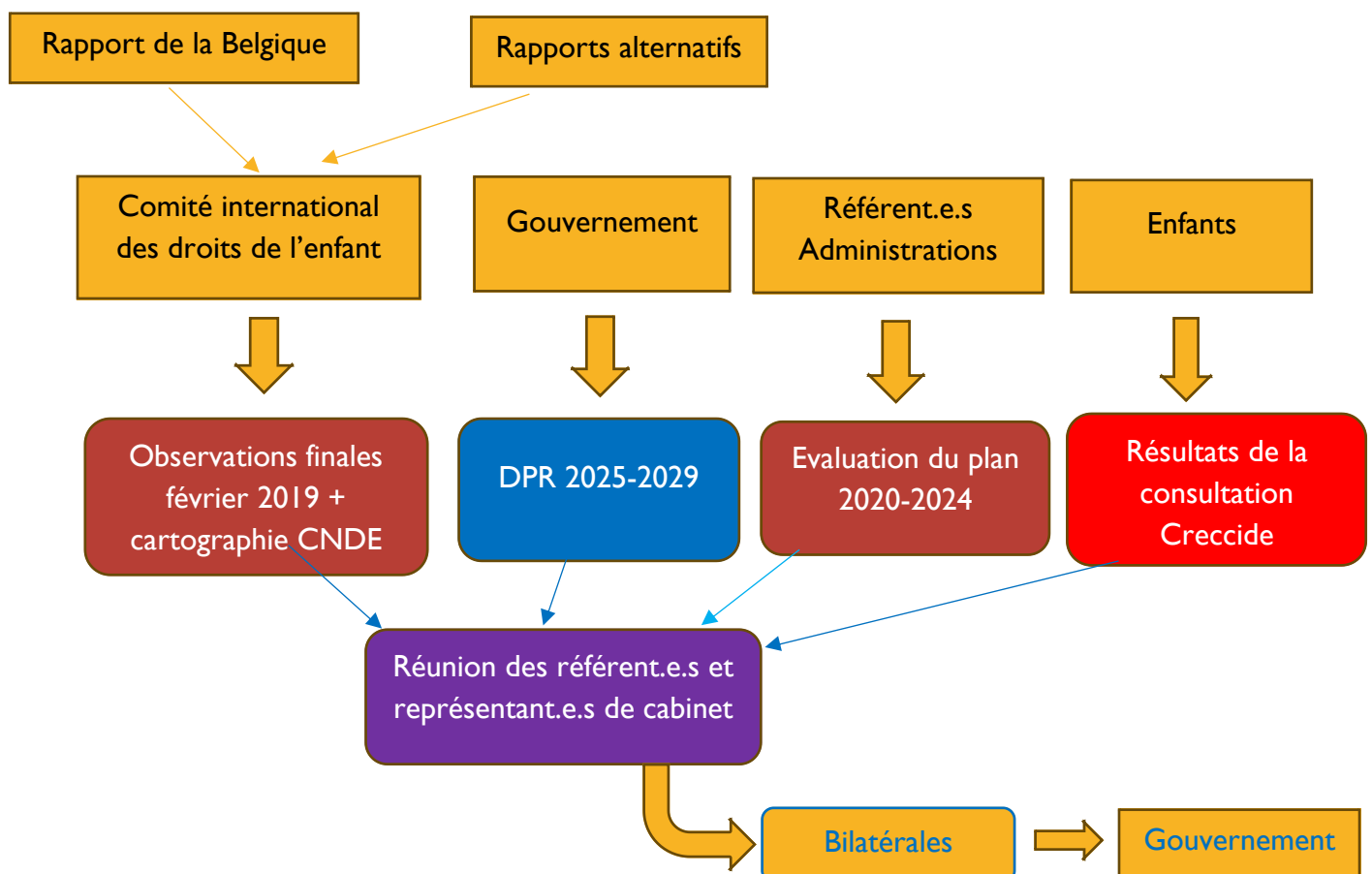
Enfin, la préoccupation pour le droit à l'alimentation est également ressortie, face au constat que des enfants continuent de ne pas avoir à manger le midi à l'école. Des mesures à cet égard sont prises à différents niveaux de pouvoir, et renvoient à l'un des quatre axes de la Garantie européenne pour l'enfance. Il conviendrait d'évaluer la mise en place de ces mesures et des actions complémentaires à mettre en œuvre au niveau de la Wallonie ou en synergie avec d'autres entités.

BALISES ET RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PROCHAIN PLAN

Le Gouvernement de la Wallonie doit élaborer dans la deuxième moitié de l'année 2024 son nouveau plan d'actions relatif aux droits de l'enfant pour les années 2025-2029. Plusieurs recommandations et balises ont été échangées en GP CIDE en vue de cette élaboration et sont reprises dans cette dernière partie du rapport, avec des éléments relatifs (1) aux modalités de conception du prochain Plan, (2) aux modalités de suivi du Plan.

1. Modalités de conception du prochain plan

Lors de la conception et de la mise en œuvre de ce 3^{ème} plan d'actions, la méthodologie de suivi du plan a été mise en avant positivement à de nombreuses reprises. Aussi, il est proposé de repartir d'une méthodologie de travail similaire. L'élaboration du prochain plan sera coordonnée par le ou la Ministre qui en aura la charge, avec le soutien de la DiCS et de l'OEJAJ. Il est à nouveau recommandé d'organiser un travail conjoint entre les différents cabinets et leur(s) administration(s). Ceci implique l'organisation de réunions intercabinets, dans un premier temps, bilatérales, impliquant le cabinet du ou de la Ministre coordinateur(trice) du Plan et chaque cabinet, appuyé par son administration. Ces réunions impliquent également l'OEJAJ et la DiCS qui apportent leur expertise en matière de droits de l'enfant et de méthodologie en matière d'élaboration du PADE.



La construction du PADE 2025-2029 devra s'appuyer sur **l'évaluation des actions du plan 2020-2024, la Déclaration de politique régionale 2025, l'avis des enfants ainsi que le travail de cartographie réalisé avec la Commission nationale des droits de l'enfant** qui permet de mettre en avant les recommandations du Comité international des droits de l'enfant (février 2019) pour lesquelles des actions devraient encore être entreprises.

Il sera également tenu compte des éléments issus des groupes de réflexion sur la Garantie européenne pour l'enfance et des travaux menés dans le cadre de l'étude prospective des politiques de lutte contre la pauvreté infantile en Wallonie.

L'intention initiale aux prémices de ce plan était d'en limiter le nombre de projets afin d'éviter un effet catalogue. Cet objectif a été en partie rempli, néanmoins il serait sans doute utile de repenser cette question lors de l'élaboration du prochain plan, et notamment d'établir des priorités. Plus les projets sont précisés en amont et liés aux moyens qu'ils requièrent, plus leur mise en oeuvre sera facilitée

Ainsi, tout comme pour ce plan, le prochain plan devrait se centrer sur de nouvelles initiatives, des consolidations ou extensions de mesures existantes qui ont été évaluées positivement, des actions innovantes et ne pas reprendre des actions existantes de manière structurelle, qui elles seront reprises dans le travail de cartographie à destination du Comité international des droits de l'enfant. Des projets visant à évaluer des mesures existantes afin de les améliorer pourraient également être envisagés.

Le projet qui a fait appel à la participation des enfants (1.8.5) a mis en évidence la nécessité de rendre le plan compréhensible pour les enfants. Aussi, il devrait être examiné pour le prochain plan l'opportunité de le transcrire dans une version childfriendly. Par ailleurs, l'implication des enfants dans l'élaboration du PADE a été interrogée en GP CIDE. Si cette réflexion devait se poursuivre, il s'agirait de réfléchir aux modalités que cela pourrait prendre en s'inspirant de méthodes de concertation mises en oeuvre dans d'autres dispositifs.

Au fil de ce rapport, et plus particulièrement dans la partie consacrée au fil rouge de la participation des enfants ainsi que dans l'introduction de l'axe 2 « communication/information/formation », d'autres pistes de réflexions et d'actions pour le prochain Plan ont été proposées. Les différentes pistes égrenées au fil du rapport pourront appuyer la réflexion pour la construction du prochain Plan; il conviendra néanmoins de les approfondir, de les prioriser et de les opérationnaliser.

Enfin, en vue de permettre au GP CIDE d'avoir une vision globale des initiatives prises par le Gouvernement wallon et ses différentes administrations dans les thématiques liées à l'enfance, il serait intéressant que les différents membres du GP CIDE puissent relayer aux autres membres du groupe toute initiative nouvelle ayant directement un impact sur les enfants (ex : nouveau décret accueil de la petite enfance, nouveau site internet pour les familles monoparentales, nouvelle publication en matière de mobilité,...)

2. Modalités de suivi du plan

Le suivi de la mise en œuvre du PADE est assuré par un réseau composé de référent.e.s qui sont désignés dans chaque administration (SPW ou UAP), coordonné par la DiCS et l'OEJAJ.

L'organisation et le timing semblent satisfaire les référent.e.s en droits de l'enfant qui sont invité.e.s à participer à deux réunions de suivi annuelles. L'une généralement fin octobre préparant l'état d'avancement des mesures du plan d'actions et la seconde en février présentant la validation par le Gouvernement du suivi et de l'actualisation du plan et un focus sur un ou des projets spécifiques du plan.

Outre les réunions du GP CIDE réunissant l'ensemble des référent.e.s, il est par ailleurs suggéré d'identifier en début de Plan les différents projets pour lesquels des connexions pourraient être établies, afin de prévoir des échanges entre les porteurs de ces projets, sur le modèle de ce qui a été fait pour les projets participatifs dans le cadre du PADE 2020-2024. Ceci pourrait être également étendu au PADE FVB pour des projets qui visent un même type d'objectif (la formation aux droits de l'enfant, la participation des enfants, ...)

A la conception du plan, outre le tableau de bord général des projets détaillant les Ministres porteurs et les administrations concernées, il a été adjoint une fiche-projet détaillant le contenu de chacun des projets (description des objectifs, publics cibles, indicateurs de résultats et/ou d'impact et des informations budgétaires).

Cet outil de suivi du PADE sera conservé lors du prochain plan.

Pour le suivi de l'avancement des projets, le nouveau modèle d'intervention partagé s'est révélé d'un apport précieux en offrant une grille de lecture commune à tous les référent.e.s « droits de l'enfant ».



La modélisation du cycle de réalisation des projets sera cependant affinée pour le prochain plan afin d'être plus compréhensible. Le terme « mise en œuvre » sera modifié en « en cours de mise en œuvre ». Les termes « réalisation » et « évaluation » seront remplacés par les termes « réalisé » et « évalué ». La possibilité de signaler un projet comme état abandonné sera introduite.



Liste des abréviations :

AGW : Arrêté du Gouvernement Wallon

APAQ-W : Agence pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité en Wallonie

AVIQ : Agence pour une Vie de Qualité

AWAC : Agence Wallonne de l'Air et du Climat

AWAP : Agence Wallonne du Patrimoine

CCE : Conseil Communal des Enfants

CCJ : Conseil Communal des Jeunes

CERE : Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance

CGT : Commissariat Général au Tourisme

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CPAS : Centre Public d'Action sociale

CRECCIDE : Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie

CRéSaM : Centre de Référence en Santé mentale

DD : Développement Durable

DG : Directions générales

DGDE : Délégué Général aux Droits de l'enfant

DiCS : Direction de la Cohésion Sociale

EAP : Ecole d'Administration Publique

EMSR : Education à la mobilité douce

FLW : Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie

FormaForm :

Forem : Office Wallon de la Formation et de l'Emploi

FRW : Fondation Rurale de Wallonie

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

GP Cide : Groupe Permanent de suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant

GT : Groupe de Travail

GW : Gouvernement wallon

IFAPME : Institut wallon de la Formation en Alternance

IWEPS : Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

NPSMEA : Nouvelle Politique de Santé Mentale en faveur des Enfants et des Adolescents

OEJAJ : Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse

ODD : Objectifs de Développement Durable

ODR : Opérations de Développement Rural

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

OTW : Autorité Organisatrice du Transport

PADE : Plan d'Action Droits de l'Enfant

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

PCS : Plan de Cohésion Sociale

Plan HP : Plan Habitat Permanent

PST : Plan Stratégique Transversal

RW : Région Wallonne

SLSP : Société de Logement de Service Public

SPW : Service Public de Wallonie

SWL : Société Wallonne du Logement

UAP : Unité d'Administration Publique

UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie

EDITION ET DIFFUSION

Service public de Wallonie (SPW)

Intérieur & Action sociale

Direction de la Cohésion sociale (DiCS)

Avenue Gouverneur Bovesse, 100

B – 5100 Namur

Tél. +32 (0) 81 32 73 45

Courriel : dics@spw.wallonie.be

Site : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Numéro de dépôt légal : D/2024/11802/132

EDITEUR RESPONSABLE :

Marco ALIBONI, Directeur général

AUTEURS : AWAP, EAP, Fédération des CPAS, FOREM, FRW, IFAPME, IWEPS, SPW Secrétariat général, SPW Economie, Emploi et Recherche, SPW Intérieur et Action sociale, SPW Mobilité et Infrastructures, SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, OTW, SWL, AWAC, APAQ-W

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Boris LONNEUX (DiCS) et Mélissa BOLAND (DFA)

IMPRESSION :

Service public de Wallonie

Secrétariat général, Département de la Communication

Direction de l'Identité, des Publications et de l'Édition

Date de la publication : Mai 2024

Les droits de l'enfant en Wallonie, quelles avancées et perspectives pour le futur ?

Le 16 décembre 2020, le Gouvernement wallon lançait son 3ème plan wallon relatif aux droits de l'enfant (PADE) afin de poursuivre la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant.

Ce rapport fait le point sur l'état d'avancement des actions menées et met en avant les balises et les recommandations pour le prochain plan.

Vous y découvrirez également les propositions inspirantes émises par les enfants à l'issue du processus de participation mis en place en Wallonie.